

**RAPPORT  
DU  
COMITÉ POUR LA MISE EN VALEUR  
ET L'UTILISATION DES SOURCES  
D'ÉNERGIE NOUVELLES ET RENOUVELABLES**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE**

DOCUMENTS OFFICIELS : QUARANTE-TROISIÈME SESSION

SUPPLÉMENT N° 36 (A/43/36)



**NATIONS UNIES**

New York, 1988

**NOTE**

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.



**NATIONS UNIES**

New York, 1988

TABLE DES MATIERES

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
I. INTRODUCTION .....	1 - 3	1
II. QUESTIONS D'ORGANISATION .....	4 - 14	2
A. Ouverture et durée de la session .....	4 - 5	2
B. Participation .....	6 - 11	2
C. Election du Bureau .....	12	4
D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux .....	13	4
E. Documentation .....	14	5
III. DECLARATIONS D'OUVERTURE ET LIMINAIRES .....	15 - 29	7
IV. EXECUTION DU PROGRAMME D'ACTION DE NAIROBI POUR LA MISE EN VALEUR ET L'UTILISATION DE SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUEVELABLES .....	30 - 46	14
V. PROMOTION DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES ET COORDINATION INTERINSTITUTIONS NECESSAIRES A L'EXECUTION DU PROGRAMME D'ACTION DE NAIROBI .....	47 - 50	21
VI. COORDINATION INTERINSTITUTIONS POUR LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE NAIROBI .....	51 - 52	23
VII. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT ET DEMONSTRATION, ET SYSTEMES D'INFORMATION DANS LE DOMAINE DES SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUEVELABLES .....	53 - 69	24
VIII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITE .....	70 - 73	30
IX. RAPPORT DU COMITE POUR LA MISE EN VALEUR ET L'UTILISATION DE SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUEVELABLES A LA COMMISSION SPECIALE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL CHARGEE D'ENTREPRENDRE L'ETUDE APPROFONDIE DE LA STRUCTURE ET DES FONCTIONS DU MECANISME INTERGOUVERNEMENTAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE ET SOCIAL .....	74 - 77	33
X. EXAMEN DU PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DE LA DOCUMENTATION POUR LA CINQUIEME SESSION DU COMITE .....	78	42

TABLE DES MATIERES (suite)

	<u>Paragraphes</u>	<u>Pages</u>
XI. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR LES TRAVAUX DE SA QUATRIEME SESSION .....	79	43
<u>Annexe.</u> RESOLUTIONS ET DECISIONS ADOPTEES PAR LE COMITE POUR LA MISE EN VALEUR ET L'UTILISATION DES SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENEUVELABLES A SA QUATRIEME SESSION .....		44

## I. INTRODUCTION

1. Aux paragraphes 1 et 2 de la section II de sa résolution 37/250 du 21 décembre 1982, l'Assemblée générale a décidé de créer un Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, organe intergouvernemental qui serait ouvert à la participation de tous les Etats en tant que membres à part entière, et a fait sienne la recommandation tendant à ce que la représentation des Etats Membres au Comité soit de haut niveau.
2. Au paragraphe 3 de la section II de la même résolution, l'Assemblée générale a décidé que le Comité se réunirait une fois tous les deux ans les années paires, mais qu'exceptionnellement il tiendrait sa première session ordinaire au cours du deuxième trimestre de 1983.
3. Au paragraphe 4 de la section II de la même résolution, l'Assemblée générale a décidé que le Comité présenterait ses rapports et recommandations à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Conseil économique et social, qui pourrait transmettre à l'Assemblée les observations s'y rapportant qui lui paraissent nécessaires.

## II. QUESTIONS D'ORGANISATION

### A. Ouverture et durée de la session

4. La quatrième session du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies du 28 mars au 8 avril 1988. Le Comité a tenu huit séances (Ire à 8e) et un certain nombre de séances officieuses.

5. La session a été ouverte par le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale.

### B. Participation

6. Les représentants des Etats ci-après ont assisté à la session :

Algérie	Jamahiriya arabe libyenne
Allemagne, République fédérale d'	Jamaïque
Arabie saoudite	Japon
Argentine	Kenya
Autriche	Lesotho
Bahreïn	Malaisie
Bangladesh	Mauritanie
Barbade	Mexique
Belgique	Népal
Brésil	Niger
Bulgarie	Nigéria
Burundi	Ouganda
Canada	Pakistan
Chine	Pays-Bas
Cuba	Pérou
Danemark	Philippines
Egypte	Pologne
Equateur	République arabe syrienne
Espagne	République de Corée
Etats-Unis d'Amérique	République démocratique allemande
Ethiopie	République socialiste soviétique de Biélorussie
Fidji	République socialiste soviétique d'Ukraine
Finlande	République-Unie de Tanzanie
France	Roumanie
Gabon	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Ghana	Sainte-Lucie
Grèce	Sénégal
Guyana	Sierra Leone
Haïti	Soudan
Hongrie	Sri Lanka
Inde	Suède
Indonésie	Suisse
Iran (République islamique d')	
Iraq	
Italie	

Tchécoslovaquie  
Thaïlande  
Togo  
Tunisie  
Turquie  
Union des Républiques  
socialistes soviétiques

Venezuela  
Yémen démocratique  
Yougoslavie  
Zambie  
Zimbabwe

7. Les organes et organismes ci-après des Nations Unies étaient représentés :

Département de la coopération technique pour le développement (Secrétariat de l'ONU)

Programme des Nations Unies pour le développement

Programme des Nations Unies pour l'environnement

Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Université des Nations Unies

Conseil mondial de l'alimentation

Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

8. Les institutions spécialisées ci-après étaient représentées :

Organisation internationale du Travail

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture  
Unesco

Banque mondiale

Fonds international de développement agricole

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel

9. L'Agence internationale de l'énergie atomique était aussi représentée.

10. Les organisations intergouvernementales ci-après étaient représentées par des observateurs :

Secrétariat du Commonwealth

Communauté européenne

11. Les organisations non gouvernementales ci-après ont assisté à la session :

Association mondiale des Guides et Eclaireuses

Chambre de commerce internationale

Commission internationale des irrigations et du drainage

Société internationale de l'énergie solaire

Pax Romana

### C. Election du Bureau

12. A ses 1re et 2e séances, les 28 et 29 mars 1988, le Comité a élu par acclamation un bureau ainsi composé :

Président : M. Boris N. Goudima (RSS d'Ukraine)

Vice-Présidents : M. Sjoerd Leenstra (Pays-Bas)  
M. Eduardo Praselj (Venezuela)  
M. Mohamed Mahmoud Ould El Gaouthe (Mauritanie)

Rapporteur : M. G. B. A. Fernando (Sri Lanka)

### D. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux

13. A sa 1re séance, le 28 mars 1988, le Comité a adopté l'ordre du jour ci-après, qui figure dans le document A/AC.218/12 :

1. Election du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Exécution du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables :
  - a) Contrôle de l'application du Programme d'action de Nairobi et des activités des organes, organisations et organismes des Nations Unies dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
  - b) Recommandation de principes directeurs aux organes, organisations et organismes des Nations Unies concernant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables sur la base du Programme d'action de Nairobi;
  - c) Formulation et recommandation de plans et programmes orientés vers l'action afin d'exécuter le Programme d'action de Nairobi conformément aux priorités qui y sont définies.
4. Promotion de la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'exécution du Programme d'action de Nairobi :
  - a) Financement des projets relatifs aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables par les moyens existants;
  - b) Progrès accomplis en ce qui concerne les réunions consultatives.
5. Coordination interinstitutions pour la mise en oeuvre du Programme d'action de Nairobi.

6. Recherche-développement et démonstration, et systèmes d'information dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.
7. Ordre du jour provisoire de la cinquième session du Comité.
8. Adoption du rapport du Comité sur sa quatrième session.

#### E. Documentation

14. Le Comité était saisi des documents suivants :

- a) Ordre du jour provisoire (A/AC.218/12);
- b) Rapport du Secrétaire général sur les activités du système des Nations Unies en matière de recherche-développement et de démonstration et de systèmes d'information dans le domaine de sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/AC.218/13);
- c) Note du Secrétaire général sur le colloque d'experts de haut niveau sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/AC.218/14);
- d) Rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2 (III) du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, à sa troisième session (A/AC.218/15);
- e) Rapport du Secrétaire général sur la mobilisation des ressources financières et la coordination interinstitutions nécessaires à l'exécution du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/AC.218/16);
- f) Note du Secrétaire général sur le rapport de l'Administrateur sur les activités du Programme des Nations Unies pour le développement dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/AC.218/17);
- g) Note du Secrétariat sur l'organisation proposée des travaux (A/AC.218/L.15);
- h) Extraits du rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 1984-1985 (A/41/318/Add.1 et Add.1/Corr.1) et observations du Comité du programme et de la coordination;
- i) Projet de résolution intitulé "Renforcement des activités du système des Nations Unies aux fins d'exécuter le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables" présenté par les pays suivants : Bulgarie, Hongrie, Pologne, République démocratique allemande, République socialiste soviétique de Biélorussie, République socialiste soviétique d'Ukraine, Tchécoslovaquie et Union des Républiques socialistes soviétiques (A/AC.218/L.17);
- j) Projet de résolution intitulé "Suivi en matière de recherche-développement et de démonstration ainsi que de systèmes d'information" présenté par la Tunisie au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 (A/AC.218/L.18);

k) **Projet résolution intitulé "Méthodes de travail" présenté par la Tunisie au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 (A/AC.218/L.19);**

l) **Projet de conclusions et de recommandations présenté par la Tunisie au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77 (A/AC.218/L.20);**

m) **Texte intitulé "Rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables à la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social" présenté par le Vice-Président (A/AC.218/L.21 et Rev.1);**

n) **Projet de résolution intitulé "Renforcement des activités du système des Nations Unies aux fins d'exécuter le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables" présenté par le Président (A/AC.218/L.22);**

o) **Projet de résolution intitulé "Suivi en matière de recherche-développement et de démonstration ainsi que de systèmes d'information" présenté par le Président (A/AC.218/L.23);**

p) **Projet de conclusions et recommandations présenté par le Président (A/AC.218/L.24);**

q) **Projet de rapport du Comité sur les travaux de sa quatrième session (A/AC.218/L.16 et Add.1 à 5).**

### III. DECLARATIONS D'OUVERTURE ET LIMINAIRES

15. Le Directeur général au développement et à la coopération économique internationale a ouvert la quatrième session du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Dans sa déclaration d'ouverture, il a fait observer que le Comité se réunissait à un moment où la situation dans le secteur de l'énergie était entièrement différente de ce qu'elle était en 1981 lors de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, la conjoncture d'alors étant caractérisée par un resserrement des marchés de l'énergie et un vif intérêt pour une mise en valeur accélérée de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Depuis la situation s'est détendue, tendance qui devrait se poursuivre dans un avenir prévisible. Il a fait ressortir que, en dépit de ce climat plus serein, la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables continuait à revêtir une importance critique et devait faire l'objet d'efforts inlassables car la perspective d'un épuisement à long terme des ressources en hydrocarbures et la nécessité de les remplacer étaient toujours bien présentes. Il a ajouté que la situation énergétique des pays en développement justifiait la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. En effet, il fallait s'attendre dans ces pays à un accroissement brutal de la demande d'énergie nécessaire pour satisfaire les besoins du développement. Le Directeur général a déclaré que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables pouvaient contribuer dans une large mesure à satisfaire les besoins des populations rurales des pays en développement, notamment en Afrique. La mise en valeur de ces ressources dégagerait les pays de leur dépendance vis-à-vis des importations d'énergie et améliorerait l'approvisionnement des communautés isolées. Il a remercié le Gouvernement italien et la Commission italienne pour l'énergie nucléaire et les sources d'énergie nouvelles (ENEA) d'avoir financé et participé à l'organisation du Colloque d'experts de haut niveau sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui s'est tenu à Castelgandolfo (Italie) en 1987. Il a également remercié le Président de la Commission italienne pour l'énergie nucléaire et les sources d'énergie nouvelles d'avoir présidé le Colloque. Le Colloque avait procédé à une évaluation du Programme d'action de Nairobi <sup>1/</sup> et proposé des mesures propres à renforcer son application, notamment la mise en place d'un réseau de centres internationaux. Il a déclaré ensuite que le Comité avait, à maintes reprises, mis l'accent sur la nécessité de rechercher activement les moyens de mobiliser des ressources financières supplémentaires suffisantes pour la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les pays en développement. Les engagements de ressources annoncés jusqu'ici se montaient à 36 milliards de dollars, dont la plus grosse partie visait l'exécution de grands projets de production hydroélectrique. Le financement du système des Nations Unies pour les activités dans ce domaine s'élevait à 9 milliards de dollars, dont la plus grande partie provenait de la Banque mondiale. Il a fait remarquer que si les réunions consultatives avaient permis de réunir les parties intéressées, il n'était pas encore prouvé qu'elles constituaient le moyen de réunir de nouvelles ressources; il fallait toutefois continuer sur cette voie.

---

<sup>1/</sup> Voir Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi, 10-21 août 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.

16. Le Président a rappelé l'importance du Programme d'action de Nairobi pour la promotion de la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui, dans les pays en développement, étaient des sources d'énergie non négligeables. Il a ajouté que l'exécution du Programme d'action s'était heurtée à des obstacles sur lesquels le Comité devrait se pencher sérieusement. Quelles que soient les mesures prises par l'Organisation des Nations Unies dans le cadre de son processus de réforme, la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables était une question qui méritait l'attention de la communauté internationale.

17. Le Coordonnateur spécial pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables a présenté la documentation dont était saisi le Comité. En présentant le rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 2 (III) du Comité à sa troisième session (A/AC.218/15), le Coordonnateur spécial a noté que les problèmes techniques, économiques et financiers qui existaient à l'époque de l'adoption du Programme d'action de Nairobi avaient perdu de leur acuité et dans certains cas avaient disparu. Si la demande d'énergie traditionnelle continuait à croître dans les pays en développement, l'exploitation des hydrocarbures dans le monde était toujours limitée par des contraintes d'ordre technique et ce serait une erreur de lier exclusivement les problèmes de l'énergie aux fluctuations du marché des hydrocarbures. En fait, les fluctuations du marché de l'énergie traditionnelle n'avaient pratiquement aucun impact sur le secteur rural des pays en développement. Il fallait encourager l'application du Programme d'action de Nairobi en tant que moyen de contribuer dans une grande mesure à la satisfaction des besoins en énergie de ces populations rurales car les zones rurales continueraient à s'enliser dans un marasme économique si l'on ne facilitait pas la décentralisation des approvisionnements énergétiques.

18. En présentant le rapport du Secrétaire général sur la mobilisation des ressources financières et la coordination interinstitutions nécessaires à la mise en valeur et à l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/AC.218/16), le Coordonnateur spécial a fait remarquer que la mobilisation des ressources financières touchait les aspects économiques et humains de la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui étaient souvent sous-estimés. Le rapport fournissait des renseignements sur le financement pour la période 1980-1987. A côté des bailleurs de fonds bilatéraux-multilatéraux et du secteur public, le secteur privé investissait également dans la commercialisation des techniques de mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Les aspects financiers de la mise en valeur et de l'utilisation de ces sources d'énergie étaient également examinés dans le rapport de l'Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sur les activités du Programme dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/AC.218/17), qui appelait également l'attention sur la nécessité de donner priorité aux activités de planification, de recherche et de démonstration.

19. Le Coordonnateur spécial a déclaré que le Comité, à sa troisième session, avait décidé de centrer ses travaux lors de sa quatrième session sur l'examen de deux thèmes, à savoir recherche-développement et démonstration et systèmes d'information. Le rapport du Secrétaire général sur ces thèmes est publié sous la cote A/AC.218/13. Ils ont également servi de cadre au Colloque d'experts de haut niveau sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui s'est tenu en Italie en 1987 et dont les recommandations et conclusions figurent dans une note du Secrétaire général publiée sous la cote A/AC.218/14. Le Coordonnateur spécial a remercié le Gouvernement italien et l'ENEA pour avoir financé et participé à l'organisation et au secrétariat du Colloque. Il a ajouté que l'Université des

Nations Unies, l'ENEA et le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies établiraient en collaboration, et avec le concours de pays, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, un rapport sur l'application des conclusions et recommandations du Colloque qu'ils soumettraient au Comité à sa cinquième session.

20. En présentant le rapport du Colloque d'experts de haut niveau sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/AC.218/14), le Rapporteur du Colloque (Commission italienne pour l'énergie nucléaire et les sources d'énergie nouvelles) a fait remarquer que la situation pour ce qui est des sources d'énergie nouvelles était difficile. On avait réuni des ressources financières mais l'exécution de grands projets hydroélectriques représentait de loin l'investissement le plus important. Les problèmes que l'on rencontrait dans le domaine de l'énergie avaient trait à l'endettement, à l'accroissement de la demande effective d'énergie, à la détérioration de l'environnement et au cours de l'énergie. En ce qui concernait la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, on s'attachait essentiellement à l'exécution de projets sans s'occuper d'en assurer le suivi. Il a rappelé les principales conclusions du Colloque. Les gouvernements devraient instaurer des conditions propices au secteur industriel privé et aux intérêts locaux, ce qui encouragerait la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et la diffusion des moyens de les exploiter. Il fallait maintenir le rythme de mise en valeur de ces ressources; on avait enregistré des succès probants à cet égard et les efforts devraient se poursuivre. Le Colloque avait demandé de mettre en oeuvre des mesures d'utilisation efficace de l'énergie, de dégager les résultats probants, témoignages de l'exécution d'un projet de qualité élevée, d'identifier les techniques "liminales", c'est-à-dire celles susceptibles d'être appliquées, et d'instaurer des conditions propices à l'organisation de coentreprises pour la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les pays en développement. Le Colloque avait été d'avis qu'il convenait d'examiner plus attentivement la possibilité de créer un réseau de centres internationaux qui devraient répondre à l'évolution des besoins plutôt que s'attacher aux techniques et dont la structure devrait être extrêmement souple; ils devraient attirer des scientifiques et des techniciens éminents et, en créant un climat d'excellence, assumerait un rôle de coordination. Il y aurait lieu d'entreprendre une étude détaillée sur la création de ces centres.

21. L'adjoint du Secrétaire général adjoint à la coopération technique pour le développement a déclaré que les fluctuations imprévisibles du cours du pétrole soulevaient des problèmes pour les planificateurs, les fournisseurs et les usagers et que la faiblesse des prix du pétrole avait sensiblement réduit l'intérêt porté aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le Département de la coopération technique pour le développement estimait toutefois qu'il fallait continuer de donner priorité à la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et exécutait des projets de planification et de conservation de l'énergie ainsi que des projets de mise en valeur de l'énergie solaire, éolienne, tirée de la biomasse, et de mise en place de minicentrales hydroélectriques grâce au financement du PNUD et de divers fonds d'affectation spéciale. Le Département avait été à l'avant-garde des travaux visant à promouvoir la mise en valeur de l'énergie géothermique dans les pays en développement pour la production d'électricité, le chauffage des locaux et l'agro-industrie; l'énergie géothermique représentait un élément important du programme du Département. Il a ajouté que le Département s'était employé à mettre en place des systèmes d'information efficace pour la planification de l'énergie. En collaboration avec le Gouvernement japonais, il avait mis au point un ensemble de logiciels permettant la construction de modèles de simulation de systèmes économiques et énergétiques. Le Département

assurait un programme de formation pour les spécialistes de l'énergie et les responsables dans le cadre d'ateliers et de séminaires et, en 1987, avait organisé en Union soviétique un stage sur le chauffage et le refroidissement par l'énergie solaire et d'autres sources d'énergie nouvelles. En 1987, le Département avait convoqué en Chine un colloque sur les énergies rurales et l'électrification des campagnes et projetait d'organiser au Danemark un séminaire sur l'énergie éolienne.

22. Le représentant de la Banque mondiale a dit que l'énergie restait l'un des principaux domaines d'activité de la Banque. Il a souligné que la baisse des prix pétroliers n'avait guère soulagé la population des zones rurales et des zones urbaines marginales des pays en développement, où l'on utilisait essentiellement le bois et d'autres combustibles traditionnels pour faire face aux besoins des ménages en énergie. Les ressources en bois allaient en diminuant, les prix ne cessaient d'augmenter et les forêts disparaissaient à un rythme de plus en plus rapide dans nombre de ces pays. Toutefois, le prix du combustible n'était que l'un des nombreux problèmes auxquels se heurtaient la plupart des pays en développement dans le domaine de l'énergie, et il n'était guère probable que les baisses de prix récentes aient un effet sensible sur les mécanismes de production à forte intensité d'énergie de ces pays. Il était donc indispensable que les donateurs intensifient leur assistance afin de faire face aux problèmes d'énergie pour la consommation domestique, ainsi que pour exploiter de nouvelles sources d'énergie. La Banque mondiale avait consenti des prêts pour des programmes de plantation en vue d'accroître la production de bois de feu et avait fourni une assistance pour certains projets nationaux de production d'alcool combustible, en particulier celui du Brésil. D'une manière générale, la Banque avait recours, pour ses projets ordinaires, à des techniques commerciales ayant fait leurs preuves afin de réduire les risques pour les pays bénéficiaires au stade des investissements. La Banque avait procédé à une évaluation systématique des aspects techniques et économiques de quelques techniques utilisant des sources d'énergie renouvelables, et les résultats de cette évaluation avaient servi à la Banque pour établir des directives concernant ses activités dans le secteur de l'énergie, dans le cadre de deux programmes conjoints entrepris avec le PNUD : le Programme d'évaluation du secteur énergétique et le Programme de gestion du secteur énergétique.

23. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a dit que la pénurie d'énergie aux fins du développement agricole et rural continuait à entraver les progrès dans la plupart des pays en développement. Dans ces pays, l'approvisionnement énergétique du secteur rural restait inadéquat. Il existait une pénurie croissante de bois de feu, et celui-ci était en outre utilisé de plus en plus souvent pour satisfaire les besoins énergétiques des populations urbaines et des petites industries. Les sources d'énergie nouvelles et renouvelables offraient un grand potentiel dans les zones rurales; toutefois, l'exploitation de ces ressources se faisait souvent sans tenir compte des besoins locaux. Les efforts déployés par la FAO avaient pour but d'améliorer l'évaluation énergétique dans les zones rurales, ainsi que de planifier et de promouvoir l'exploitation de techniques qui avaient fait leurs preuves et auxquelles les populations rurales pouvaient avoir accès. Les activités liées à la situation concernant le bois de feu représentaient la part la plus importante des activités de la FAO relatives aux sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Ces activités avaient trait en particulier à l'accroissement des ressources et de l'approvisionnement en bois de feu, à l'utilisation plus efficace de ces ressources et à l'exploitation d'autres sources d'énergie complémentaires. La FAO était également très active dans d'autres secteurs : exploitation des biogaz, gazéification, traction animale, énergie solaire et énergie éolienne. Par ailleurs, le Réseau coopératif européen de la FAO avait joué un rôle utile en

assurant l'échange des résultats de travaux de recherche, dans le cadre d'ateliers et par l'échange d'experts. Des efforts avaient été faits pour faciliter l'échange d'informations et de données d'expérience entre les régions. Les initiatives prises par la FAO et l'élan donné aux activités dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables devaient maintenant être renforcés.

24. Le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a dit que tous les systèmes énergétiques - qu'il s'agisse de production, de conversion ou d'utilisation - avaient à la fois des effets néfastes et des effets bénéfiques sur l'environnement et que pour minimiser les effets néfastes sans compromettre la rentabilité, il fallait des programmes de gestion énergétique qui tiennent compte des considérations touchant l'environnement. Des progrès considérables avaient certes été faits à cet égard, mais on prévoyait que les effets néfastes s'intensifieraient à l'avenir. Le représentant du PNUE a fait observer que ces effets traversaient les frontières, ce qui compliquait la tâche au niveau de la gestion. Le problème le plus pressant dans les pays en développement était l'utilisation inefficace des ressources de la biomasse, qui n'était d'ailleurs pas une solution durable et qui avait des effets néfastes sur le plan de la santé (pollution de l'air à l'intérieur des habitations, en particulier). Le représentant du PNUE a souligné que le problème le plus important était que les facteurs relatifs à l'environnement n'étaient pas pleinement intégrés dans les politiques et la planification énergétiques. Le PNUE avait pour mandat de coordonner et de catalyser les travaux des organismes des Nations Unies et autres organisations pour veiller à ce que les préoccupations concernant l'environnement soient prises en considération dans leurs activités. Le PNUE n'avait aucun programme portant expressément sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Toutefois, l'accent avait été mis, indirectement, sur ces sources d'énergie dans sa stratégie en trois points, qui consistait à fournir des informations sur les problèmes d'environnement liés à l'énergie, à fournir une aide aux spécialistes et aux décideurs pour qu'ils prennent en considération les facteurs relatifs à l'environnement dans les politiques et la planification énergétiques, et à patronner l'exécution de projets sur le terrain, en particulier dans les pays en développement. Le principal objectif du PNUE dans le domaine de l'énergie serait de contribuer à l'intégration des considérations liées à l'environnement dans les politiques et la planification énergétiques, tant au niveau institutionnel qu'au niveau technique. En outre, le PNUE participait activement aux travaux de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement et fournissait une assistance pour la mise en place du réseau établi par la Conférence dans le domaine de l'énergie.

25. Le représentant de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) a dit que son organisation attribuait une grande importance au rôle des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, vu les besoins énergétiques du secteur industriel des pays en développement. Les activités de l'ONUDI dans le secteur de l'énergie portaient notamment sur la conservation et la gestion de l'énergie, ainsi que sur l'exploitation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le cadre de l'assistance technique et de la promotion du développement industriel. Son programme d'assistance technique s'élevait à 100 millions de dollars, dont 10 % étaient consacrés au secteur de l'énergie. S'agissant des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, l'ONUDI fournissait une assistance technique dans des domaines tels que le transfert de technologie et les applications techniques, le renforcement de l'infrastructure, l'identification des ressources financières, la formation et l'élaboration du cadre législatif et réglementaire approprié. Cette assistance portait plus particulièrement sur les points suivants : biomasse, hydroélectricité, énergie solaire et éolienne, charbon

de bois et bois de feu. Une attention particulière était accordée à l'hydroélectricité, en particulier à la production à petite échelle. L'ONUDI avait établi un groupe consultatif sur l'énergie solaire (recherche et applications) et servait de centre d'échange des techniques appropriées dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

26. La représentante de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme a dit que les femmes des pays en développement jouaient un rôle crucial dans la gestion de l'environnement et que, d'une manière générale, c'étaient elles qui assuraient l'approvisionnement de la famille en combustible et qui utilisaient celui-ci. Or, malgré le rôle qu'elles jouaient effectivement et celui qu'elles pourraient jouer dans la planification, l'utilisation et la production de ressources énergétiques, les femmes restaient en grande partie négligées par les planificateurs et les décideurs. Les pays en développement auraient à faire face à une pénurie d'énergie encore bien plus grave que celle qui existait à présent, à moins que des efforts soutenus ne soient exercés à tous les niveaux pour appliquer des programmes énergétiques appropriés prévoyant la participation des femmes. La représentante de l'Institut a souligné qu'il fallait informer et éduquer les femmes quant aux utilisations possibles des nouvelles technologies énergétiques, et que les femmes devaient jouer un rôle dans la sélection, l'utilisation et la gestion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables en rapport direct avec leurs intérêts. L'Institut entreprenait des activités de recherche et de formation pour renforcer la participation des femmes dans le secteur de l'énergie et pour trouver le moyen d'alléger leur tâche en tant que productrices et utilisatrices d'énergie. En 1987, l'Institut avait lancé un programme de sensibilisation et de formation à l'intention des planificateurs et des directeurs de projet, ainsi que des cadres des organisations féminines. Le programme prévoyait des essais pilotes ainsi que l'adaptation de modules de formation dans le cadre d'ateliers de formation régionaux et nationaux. Une fois achevés les essais pilotes, des projets, mis au point spécialement pour chaque pays considéré, seraient exécutés dans le cadre d'activités et de programmes locaux de formation, sous la direction de groupes de formateurs ayant bénéficié d'une préparation spéciale. L'Institut avait également mis au point un projet visant à promouvoir le rôle des femmes dans l'exploitation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables en Afrique; ce projet était établi sur la base des priorités formulées dans le Programme prioritaire de redressement économique de l'Afrique pour 1986-1990 (A/40/666, annexe I, déclaration AHG/Decl.1 (XXI), annexe).

27. L'observateur du Conseil scientifique du Secrétariat du Commonwealth a dit que le Conseil était chargé de promouvoir le partage des compétences et des ressources dans le cadre de la coopération scientifique, pour promouvoir le développement des pays du Commonwealth. Il avait établi, dans le domaine de l'énergie, des programmes concrets entièrement axés sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Au cours des trois années écoulées, le Conseil avait entrepris des activités dans les secteurs suivants : biogaz, biomasse, production de charbon de bois, séchage solaire, conception de bâtiments tenant compte des conditions climatiques et étude du potentiel de l'énergie éolienne. En collaboration avec le Centre de recherche pour le développement international du Canada et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), il avait commencé à mettre en place un système d'information énergétique pour la région des Caraïbes. Le Conseil continuerait à consacrer une attention particulière aux problèmes liés à l'utilisation d'énergie dans les zones rurales des pays en développement.

28. Le Président de la Société internationale de l'énergie solaire a décrit les activités de son organisation, qui visaient essentiellement à stimuler l'échange d'idées nouvelles et de résultats techniques dans des domaines liés à la conservation de l'énergie et à toutes les sources d'énergie renouvelables non polluantes : dispositifs de conversion photovoltaïque, mini-installations hydroélectriques, biomasse, etc. Il a souligné l'importance de la mise au point et de la diffusion de techniques appropriées qui tiennent compte des besoins et des ressources de la population des pays en développement, c'est-à-dire de techniques à petite échelle, simples, n'exigeant pas beaucoup de capital et permettant l'utilisation des compétences locales, pour aider ainsi la population à s'aider elle-même. Il a ajouté qu'il restait de nombreuses lacunes au niveau des connaissances et que le financement de la recherche-développement pour les techniques énergétiques appropriées était très limité, comparé aux besoins. Les gouvernements donateurs et les organisations internationales devraient veiller à ce que les pays en développement aient aisément accès à des techniques appropriées, ce qui impliquait une forte expansion des activités de recherche-développement, des essais sur le terrain et de la publication de données sur les techniques appropriées pour l'exploitation des sources d'énergie renouvelables.

29. Le représentant de Pax Romana a dit qu'une technique novatrice de production d'énergie hydroélectrique, peu coûteuse et sans danger pour l'environnement, avait fait l'objet de recherches et d'essais qui avaient donné des résultats intéressants. Cette technique était appliquée à l'aide d'un convertisseur oscillant et était fondée sur les oscillations d'un dispositif à ailes placé au fil de l'eau, sans qu'il soit nécessaire de construire un barrage. Une petite unité de l'ordre de 100 watts avait été construite à l'aide de pièces de bicyclette, de bouts de tuyau, de chutes de bois et de bouts de fer. Un modèle simple et solide avait été mis au point en vue de la construction d'une unité de production d'électricité décentralisée pour l'approvisionnement en eau potable ou l'irrigation. La construction n'en était pas coûteuse et pouvait être assurée par la population locale à l'aide des matériaux et des compétences disponibles localement.

(Point 3 de l'ordre du jour)

30. Les délégations se sont félicitées du rapport du Secrétaire général relatif à l'application de la résolution 2 (III) adoptée par le Comité à sa troisième session (A/AC.218/15). Une délégation a déclaré que le rapport était en grande partie descriptif et qu'il ne contenait pas d'évaluation économique. Elle a suggéré que dans les rapports futurs, les coûts des diverses technologies soient indiqués et que les travaux du Comité soient axés sur l'application pratique des technologies, afin de favoriser la coopération dans le domaine de l'énergie. De nombreuses délégations ont déclaré qu'elles attachaient une grande importance à l'exécution du Programme d'action de Nairobi et se sont dites préoccupées de la lenteur des progrès accomplis, en raison notamment des perspectives sur le long terme de la demande et de l'offre d'énergie. Les délégations ont réaffirmé la valeur constante du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et souligné qu'il était indispensable d'instaurer une coopération internationale concertée et efficace en vue de l'exécution effective et rapide du Programme. Elles ont indiqué que si la responsabilité de la mise en valeur et de l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables incombait au premier chef aux gouvernements, la coopération internationale - bilatérale et multilatérale - devait y tenir une grande place. Il faudrait donc que les efforts de chaque pays soient fortement épaulés sur le plan international.

31. Des délégations ont déclaré que la baisse récente des prix du pétrole ne devait pas ralentir les efforts visant à mettre davantage en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. De nombreuses délégations ont déclaré partager les conclusions du rapport selon lesquelles les perspectives sur le long terme de la demande et de l'offre d'énergie ne s'étaient fondamentalement pas modifiées. La baisse des prix avait eu pour conséquence de réduire les activités de prospection alors que dans le même temps des facteurs tenant aux infrastructures et à l'environnement entravaient le recours au charbon ou à l'énergie nucléaire. Les combustibles fossiles s'épuisant, le prix de revient de l'énergie ne pourra inévitablement qu'augmenter à moins qu'une diversification des sources n'intervienne, accompagnée d'économies rigoureuses d'énergie.

32. Des délégations ont souligné que la baisse récente des prix du pétrole n'avait guère modifié la situation des approvisionnements énergétiques pour les 2 milliards et plus de personnes vivant dans des zones rurales qui sont sans grande influence sur les marchés internationaux de l'énergie et sur leurs fluctuations. Cette partie de la population mondiale est fortement touchée par la crise du bois de chauffage qui risque de s'étendre et qui compromet la survie de beaucoup de ceux qui vivent dans les zones rurales en raison des dégâts qu'elle occasionne pour l'écologie, des carences nutritionnelles, de la baisse de la productivité agricole et de la migration accélérée vers les centres urbains. Ces délégations ont fait observer que cette crise avait des effets particulièrement pénibles sur la situation des femmes, qui avaient la charge principale du ramassage du bois de chauffage, de la production de produits alimentaires et de leur préparation. Une délégation a dit que l'expérience de son pays avait montré qu'une réduction de l'utilisation du bois de chauffage ne signifiait pas nécessairement une réduction du déboisement ou de la désertification. Bien souvent, ces mesures favorisaient l'extension de l'agriculture mécanisée à des secteurs autrefois couverts de forêts, dont l'exploitation était généralement jugée peu ou pas avantageuse sur le plan commercial. Cette délégation a ajouté que le plus important pour résoudre la crise

du bois de chauffage serait de créer des stimulants à l'exploitation rationnelle des forêts et de diffuser des techniques appropriées de gestion et de reboisement et de créer des débouchés commerciaux et des marchés pour les produits forestiers en vue d'accroître la valeur commerciale de ces secteurs.

33. Certaines délégations ont déclaré que contrairement à ce que l'on pensait dans certains milieux, la récente baisse des prix du pétrole n'avait pas atténué la crise énergétique dans nombre de pays en développement. La crise y est aussi aiguë, sinon davantage, que lors de la Conférence de Nairobi en 1981. La crise du bois de chauffage aggrave encore la situation, en particulier dans les pays en développement consommateurs de pétrole.

34. De nombreuses délégations ont indiqué qu'à leur avis des sources d'énergie nouvelles et renouvelables étaient et continueraient d'être d'une très grande importance dans les pays en développement, en particulier pour les moins développés d'entre eux, et elles ont fait observer que dans les zones rurales et les villages éloignés, il n'existait aucune autre forme d'énergie qui pourrait être exploitée et qui n'aurait pas d'effets défavorables sur l'environnement. Pour ces communautés rurales, l'installation de petites centrales hydroélectriques, de pompes solaires et de pompes éoliennes, l'utilisation du biogaz, le recours aux cellules photovoltaïques pour l'éclairage et d'autres usages, réduiraient la consommation du bois de chauffage et en rendraient la crise moins aiguë. Certaines délégations ont souligné qu'en traitant de la question des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, il convenait de faire une nette distinction entre l'énergie commerciale et l'énergie non commerciale. Une telle distinction était particulièrement importante pour les pays en développement dont la majorité de la population vit dans des zones rurales où la part des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans la consommation totale d'énergie est habituellement très élevée. A ce propos, une délégation a déclaré qu'il fallait faire une distinction entre les problèmes de l'énergie dans les zones rurales et ceux des autres zones des pays en développement. Elle a fait observer qu'il était vain de promouvoir la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles dans les zones rurales alors que dans certains cas les sources traditionnelles étaient bien meilleures. Les activités devraient se concentrer sur le développement rural et le bien-être des populations qui vivent dans les zones rurales plutôt que sur la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables en tant que telles, et elles devraient être menées en se fondant sur les besoins observés. La réussite et la viabilité à long terme des projets dépendaient de l'amélioration des conditions de vie des populations en question; il fallait en conséquence se garder soigneusement d'imposer des solutions.

35. Une délégation a appelé l'attention du Comité sur le rapport de la Commission mondiale pour l'environnement et le développement (A/42/427, annexe) et a fait observer que les économies d'énergie ainsi que l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables constituaient une solution à la dégradation continue et globale de l'environnement. Pour que le Programme d'action de Nairobi soit effectivement appliqué, il fallait que les pays industrialisés donnent aux économies d'énergie et à la mise en valeur et à l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables la priorité qu'elles méritent. Un changement d'attitude des pays développés était essentiel pour créer les conditions d'une coopération continue et constructive avec les pays en développement. Une délégation a dit qu'une utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables qui ne nuisait pas à l'environnement contribuerait à rétablir et à maintenir un meilleur équilibre écologique.

36. De nombreuses délégations ont dit que l'Organisation des Nations Unies et les organismes qui lui sont reliés devaient poursuivre avec vigueur la tâche qui leur a été dévolue par le Programme d'action de Nairobi et que la communauté internationale - pays industrialisés et pays en développement - devait s'atteler à promouvoir activement la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Une délégation a déclaré que la situation énergétique actuelle offrait à la communauté internationale un répit qui devrait lui permettre de se préparer à faire face à la situation plus tendue qui ne manquera pas de se produire dans l'avenir prévisible. Si la communauté internationale négligeait de mettre en oeuvre des politiques et des mesures à long terme afin de diversifier les sources d'énergie et de réduire la consommation, il en résulterait de graves conséquences.

37. Un certain nombre de délégations ont souligné que dans l'exécution du Programme d'action de Nairobi, il fallait se concentrer sur des projets pratiques traduisant de manière concrète les tâches prioritaires qui y étaient définies et tenant compte des besoins des pays en développement. D'autres délégations ont suggéré que le Secrétariat étudie l'expérience des pays dans le domaine des technologies faibles consommatrices d'énergie. Une délégation a déclaré que les sources d'énergie nouvelles et renouvelables ne pouvaient pas remplacer les sources d'énergie traditionnelles mais qu'elles représenteront d'ici la fin du siècle d'importantes sources d'appoint. Elle a suggéré qu'à l'avenir la communauté internationale s'efforce de parvenir à une combinaison optimale des sources d'énergie traditionnelles et des sources de remplacement. Le problème de l'énergie ne peut être résolu que si s'instaurent la paix et la sécurité par un désarmement effectif qui libérerait des ressources aux fins du développement et aussi de la mise en valeur de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

38. De nombreuses délégations ont souligné la nécessité d'une approche pluridisciplinaire dans l'exécution du Programme d'action de Nairobi, de manière à créer les conditions propres à la mise en valeur et à l'utilisation accélérées de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, à l'utilisation rationnelle de l'énergie, à la protection de l'environnement, à l'utilisation combinée de diverses sources complémentaires d'énergie et à des économies énergétiques efficaces. Un certain nombre de délégations ont invité les organisations qui travaillent dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables à s'intéresser de près à la situation et aux besoins des femmes vivant dans les zones rurales et aussi dans les zones urbaines.

39. Un certain nombre de délégations ont précisé en quoi consistait la coopération bilatérale de leur pays respectif avec des pays en développement dans le contexte de l'exécution du Programme d'action de Nairobi. Quelques pays ont mis en route des programmes spéciaux destinés à améliorer l'offre d'énergie dans les pays en développement et à les aider à exploiter et à utiliser efficacement des sources d'énergie nouvelles et renouvelables; ces programmes comportent l'analyse en profondeur du secteur de l'énergie, des ressources disponibles et de l'infrastructure, le recours à des programmes de vulgarisation de techniques d'exploitation et d'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. D'autres pays financent des programmes et des projets dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables ou les appuient.

40. Une délégation a souligné que l'exécution effective du Programme d'action de Nairobi était un élément essentiel de la stratégie du redressement économique de l'Afrique et que les pays africains avaient défini quelles étaient les activités qui permettraient de mettre en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de rationaliser l'utilisation de l'énergie. Dans différentes sous-régions d'Afrique, on se préoccupait tout particulièrement de la mise en

valeur et de l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, notamment en ce qui concernait le bois de chauffage. La réussite de l'exécution du Programme d'action de Nairobi contribuerait à la réussite du Programme d'action des Nations Unies pour le redressement économique et le développement de l'Afrique, 1986-1990. La délégation a proposé que la crise du bois de chauffage soit examinée par le Comité à sa cinquième session. De nombreuses délégations ont déclaré que les objectifs du Programme d'action de Nairobi étaient toujours valables mais que la lenteur de sa mise en oeuvre était décevante.

41. Une délégation a déclaré que la mise au point et l'exécution de projets et de programmes étaient une condition essentielle à l'exécution du Programme d'action de Nairobi. Des projets et des programmes avaient été élaborés en 1982 avant même la création du Comité (voir le document A/AC.215/5). A sa première session, le Comité avait approuvé un ensemble de directives concernant la préparation de projets et de programmes et, à sa deuxième session, il avait demandé que des propositions de nouveaux projets soient élaborées et que, le cas échéant, les projets existants soient actualisés. A la troisième session, en 1986, le Secrétaire général avait fourni des indications concernant la mise en oeuvre des projets figurant dans le document A/AC.215/5 et les propositions de nouveaux projets (voir le document A/AC.218/11). Toutefois, il n'a été procédé à aucun examen en profondeur et aucune décision n'a été prise par le Comité quant à une action future. Le Comité pourrait examiner le document A/AC.218/11 à sa quatrième session ou bien, si le temps lui manque, le Secrétaire général pourrait établir un rapport contenant de nouvelles propositions de projets et des renseignements sur les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des propositions antérieures, pour que le Comité l'examine à sa cinquième session. Le Comité devrait faire une étude approfondie de cette question et en définir les orientations afin qu'elle ne reste pas sans suite.

#### Projet de résolution A/AC.218/L.17, L.19 et L.22

42. A la 6e séance, le 5 avril, le Représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie, parlant au nom de la Bulgarie, de la Pologne, de la République démocratique allemande, de la République socialiste soviétique de Biélorussie, de la République socialiste soviétique d'Ukraine, de la Tchécoslovaquie et de l'Union des Républiques socialistes soviétiques, auxquelles s'est jointe par la suite la Hongrie, a présenté un projet de résolution intitulé "Renforcement des activités du système des Nations Unies aux fins d'exécuter le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables" (A/AC.218/L.17), qui est ainsi conçu :

"Le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables,

Prenant acte de la résolution 40/178 de l'Assemblée générale, datée du 17 décembre 1985, sur le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la coopération économique, scientifique, technologique et sociale internationale,

Rappelant le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables 1/, en

---

1/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi, 10-21 août 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.

particulier ses recommandations relatives à la mise en valeur et à l'utilisation de l'énergie solaire et de la biomasse,

Rappelant aussi sa résolution 1 (III) du 13 juin 1986, par laquelle il a décidé d'adopter une approche orientée vers le fond qui lui permettrait d'examiner de manière approfondie un ou deux points particuliers inscrits à son ordre du jour,

1. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquième session les points 'Conversion directe de l'énergie solaire en énergie électrique' et 'Utilisation des résidus agricoles et des déchets urbains aux fins de la production d'énergie', qui feront l'objet d'un examen détaillé, et 'Rôle des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le développement rural intégré';

2. Demande au Secrétaire général de lui présenter, lors de sa cinquième session, un rapport analytique basé sur une étude approfondie du point actuel des travaux dans les domaines de la conversion directe de l'énergie solaire en énergie électrique et de l'utilisation des résidus agricoles et des déchets urbains aux fins de la production d'énergie dans les Etats Membres, ainsi que du rôle des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le développement rural intégré;

3. Invite les Etats Membres à fournir régulièrement au Secrétaire général des renseignements sur l'état présent et les derniers développements de la recherche dans les domaines susmentionnés, ainsi qu'à élargir leur coopération dans les techniques correspondantes actuellement mises au point;

4. Demande au Secrétaire général de lui présenter, lors de sa cinquième session, un rapport sur les activités du système des Nations Unies dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, afin de permettre aux Etats Membres de tirer le meilleur parti possible des données d'expérience accumulées en la matière."

43. A la 7e séance, le 6 avril, le représentant de la Tunisie, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, a présenté un projet de résolution intitulé "Méthodes de travail" (A/AC.218/L.19), qui est ainsi conçu :

"Le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables,

Ayant présente à l'esprit la résolution 40/178 de l'Assemblée générale, datée du 17 décembre 1985, sur le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la coopération économique, scientifique, technologique et sociale internationale, dans laquelle l'Assemblée a souligné la volonté qu'ont les Etats Membres de renforcer le système des Nations Unies en tant que cadre d'un dialogue constructif et d'efforts concertés pour résoudre les problèmes économiques, scientifiques, technologiques et sociaux de portée internationale, notamment ceux qui se posent aux pays en développement,

Rappelant le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables 1/,

Rappelant la résolution 40/205 de l'Assemblée générale, datée du 17 décembre 1985, sur l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, en particulier les recommandations concernant l'énergie, qui figurent dans la section IV de la partie II de l'annexe de ladite résolution.

Rappelant aussi la résolution 41/170 de l'Assemblée générale, datée du 5 décembre 1986, par laquelle l'Assemblée a pris acte du rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables sur sa troisième session 2/, y compris la décision d'adopter à ses sessions ultérieures une approche orientée sur les problèmes de fond, dans les limites de son mandat et sans chercher à établir des priorités d'action 3/.

Rappelant en outre la décision 38/429 de l'Assemblée générale, datée du 19 décembre 1983, et la décision 1984/182 du Conseil économique et social, datée du 27 juillet 1984, relatives à l'examen biennal des rapports des organes intergouvernementaux,

1. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquième session, aux fins d'un examen détaillé, les thèmes 'Contribution des sources d'énergie nouvelles et renouvelables au développement rural intégré' et 'Utilisation des déchets agricoles et urbains aux fins de la production d'énergie';

2. Demande au Secrétaire général d'établir, pour examen par le Comité à sa cinquième session, un rapport analytique sur la base d'une étude approfondie de l'état actuel des réalisations des Etats Membres concernant les thèmes retenus;

3. Invite les Etats Membres intéressés et les organisations du système des Nations Unies, ainsi que les autres organisations intéressées, à convoquer des réunions d'ordre scientifique et technique portant sur les thèmes de fond et qui faciliteraient leur examen approfondi;

4. Invite les Etats Membres intéressés à informer le Comité, lors de sa cinquième session, des activités pratiques et scientifiques qu'ils mènent et/ou des évaluations qu'ils portent sur les thèmes retenus;

---

1/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi, 10-21 août 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 44 (A/41/44).

3/ Ibid., annexe, sect. A, résolution 1 (III).

5. Demande au Secrétaire général de lui remettre un rapport, qu'il examinera à sa cinquième session sur les activités du système des Nations Unies à cet égard, afin de faciliter un meilleur échange de renseignements et de données d'expérience concernant la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables."

44. A la 8e séance, le 8 avril, le Président, à l'issue de consultations officieuses sur les projets de résolution A/AC.218/L.17 et L.19, a présenté un projet de résolution intitulé "Renforcement des activités du système des Nations Unies aux fins d'exécuter le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables" (A/AC.218/L.22) et il a révisé oralement les paragraphes 2, 3 et 4 en supprimant le mot "Membres" après le mot "Etats".

45. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution (A/AC.218/L.22) tel qu'il avait été révisé oralement [voir annexe, résolution 1 (IV)].

46. Compte tenu de l'adoption du projet de résolution A/AC.218/L.22, les projets de résolution A/AC.218/L.17 et L.19 ont été retirés par les auteurs.

V. PROMOTION DE LA MOBILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES ET  
COORDINATION INTERINSTITUTIONS NECESSAIRES A L'EXECUTION  
DU PROGRAMME D'ACTION DE NAIROBI

(Point 4 de l'ordre du jour)

47. Le représentant du PNUD a présenté le rapport de l'Administrateur du Programme sur les activités dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/AC.218/17, annexe). Il a dit que l'assistance technique ne représentait qu'une fraction des 36 milliards de dollars investis dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les pays en développement et que les apports du PNUD dans ce secteur devaient jouer un rôle de catalyseur : il s'agissait de susciter des investissements beaucoup plus considérables à l'avenir. Le Compte de l'énergie du PNUD avait été utilisé pour acheminer des ressources au Programme d'évaluation de la gestion du secteur énergétique, exécuté conjointement par le PNUD et la Banque mondiale, et le Bureau de l'énergie avait mobilisé 30 millions de dollars répartis entre quelque 60 projets. Si la Conférence de Nairobi avait bien contribué à mobiliser les consciences, elle n'avait malheureusement pas mobilisé les fonds nécessaires. Au cours de ses quatre premières années d'existence, le Compte de l'énergie du PNUD n'avait reçu qu'une petite contribution à ses ressources générales et, dans ces conditions, l'Administrateur proposait de clore le Bureau de l'énergie et de fondre ses ressources et ses responsabilités avec celles du Fonds des Nations Unies pour la science et la technique au service du développement. Cette proposition visait à réduire les dépenses administratives et à accroître l'efficacité du programme pour la science et la technique ainsi que des activités dans le domaine de l'énergie. Les donateurs étaient vivement priés de fournir des ressources financières expressément pour les activités dans le secteur de l'énergie, de manière à permettre au PNUD d'aider les pays en développement à utiliser rationnellement leurs ressources énergétiques.

48. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport du Secrétaire général sur la mobilisation des ressources financières et la coordination interinstitutions nécessaires à la mise en valeur et à l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/AC.218/16), qui était également examiné au titre du point 5, et le rapport de l'Administrateur du PNUD (A/AC.218/17, annexe). De nombreuses délégations ont dit que les ressources mobilisées jusqu'à présent pour l'exécution du Programme d'action de Nairobi étaient insuffisantes. Certaines délégations expliquaient ce phénomène par l'absence d'objectifs financiers quantifiables dans le Programme d'action. De nombreuses délégations ont souligné qu'il fallait tenter de renforcer les mécanismes de mobilisation des ressources financières dans le cadre du système des Nations Unies. De nombreuses délégations ont dit qu'il fallait redoubler d'efforts pour mobiliser des ressources financières. Des efforts massifs de financement étaient nécessaires, tant au niveau bilatéral et multilatéral que dans le cadre d'entreprises de coopération. De nombreuses délégations ont constaté avec inquiétude que les ressources du Compte de l'énergie du PNUD étaient épuisées et elles ont souligné la nécessité de reconstituer le Compte.

49. Une délégation a fait observer qu'il était difficile de préparer des programmes et projets sans avoir une bonne idée des perspectives de financement mais qu'on ne pouvait pas libérer de ressources en l'absence de programmes et de projets soigneusement préparés : c'était un cercle vicieux. Pour beaucoup de délégations, l'insuffisance des contributions financières versées pour l'exécution du Programme d'action de Nairobi révélait une absence d'engagement de la communauté internationale.

50. De nombreuses délégations ont noté que les réunions consultatives étaient un mécanisme de mobilisation des ressources financières pour l'exécution du Programme d'action. Une délégation a expliqué qu'on n'avait pas défini d'objectifs financiers dans le Programme d'action parce qu'il avait été dit que les mécanismes appropriés existaient déjà dans le système des Nations Unies. Elle a souligné que si l'absence de ressources entravait la formulation des projets, le Comité devait accorder plus d'attention à des mécanismes tels que les réunions consultatives mondiales, régionales et nationales. Même s'il n'apparaissait pas clairement dans quelle mesure les réunions consultatives avaient contribué à mobiliser des ressources supplémentaires, elle suggérait qu'une nouvelle série de réunions ait lieu après une préparation plus approfondie. Elle a engagé les organismes à envoyer des décideurs à ces réunions et les gouvernements à y participer davantage et elle a exhorté les donateurs à accorder leur soutien au mécanisme de consultation et à l'alimenter en ressources. Un esprit créateur et novateur était nécessaire pour relancer le mécanisme de consultation et elle suggérait de centrer les réunions sur une source d'énergie ou une technologie en particulier. Elle a souligné la nécessité de définir une action consécutive à ces réunions. Une autre délégation a dit que les réunions consultatives ne devaient pas être considérées comme le seul ou le principal moyen de mobiliser des ressources supplémentaires, ajoutant cependant qu'elles avaient effectivement permis d'identifier les domaines d'action, et de faciliter la coordination. Une autre encore a estimé que la tenue de ces réunions ne devait entraîner aucune dépense supplémentaire pour le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies.

VI. COORDINATION INTERINSTITUTIONS POUR LA MISE  
EN OEUVRE DU PROGRAMME D'ACTION DE NAIROBI

(Point 5 de l'ordre du jour)

51. Les délégations ont accueilli favorablement le rapport du Secrétaire général sur la mobilisation des ressources financières et la coordination interinstitutions pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/AC.218/16). De nombreuses délégations ont dit qu'il était nécessaire d'améliorer la coordination des activités dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et que la question de la coordination interinstitutions revêtait la plus haute importance pour l'exécution effective du Programme d'action de Nairobi et l'élimination des redondances dans les activités des organismes des Nations Unies. De nombreuses délégations ont souscrit aux mesures prises pour accroître la coordination interinstitutions à l'intérieur du système. Elles considéraient en outre qu'il fallait accorder une attention particulière aux moyens d'assurer la coordination internationale dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et d'utiliser au mieux les ressources disponibles.

52. Une délégation a dit que le Groupe interorganisations sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables devait accroître sa production et s'attacher à éliminer les redondances et à s'acquitter de tâches concrètes prioritaires, de manière à renforcer le rôle de coordination du Comité. Il fallait en outre améliorer le fonctionnement des services du Secrétariat s'occupant des questions relatives à l'énergie. Pour une autre délégation, la coordination interinstitutions n'était pas aussi efficace qu'elle pourrait l'être.

VII. RECHERCHE-DEVELOPPEMENT ET DEMONSTRATION, ET SYSTEMES  
D'INFORMATION DANS LE DOMAINE DES SOURCES D'ENERGIE  
NOUVELLES ET RENOUEVELABLES

(Point 6 de l'ordre du jour)

53. Les délégations ont accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétaire général sur les activités du système des Nations Unies en matière de recherche-développement et de démonstration, et de systèmes d'information dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/AC.218/13) qui montrait le rôle important que joue ici le système. Le rapport, où l'on trouve un résumé des activités entreprises par le système des Nations Unies, donne un cadre utile pour les travaux du système dans ce domaine. On y expose également les tendances et politiques concernant la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et les difficultés que rencontrent les pays en développement dans ces tâches. Les deux thèmes du rapport sont importants et ont été définis à la Conférence de Nairobi comme étant des domaines d'action prioritaires. Mais plusieurs délégations ont fait observer qu'un grand nombre de ces activités étaient entreprises en dehors du système des Nations Unies et ont exprimé l'espoir que l'on pourrait obtenir des informations sur l'expérience nationale dans les domaines couverts par ces deux thèmes au cours de la session, ce qui permettrait au Comité de définir les mesures à prendre en ce qui les concerne. Certaines délégations ont relevé que l'on n'examinait dans le rapport que les aspects scientifiques de la recherche-développement et de la démonstration, mais pas les aspects économiques, sociaux et culturels qui revêtaient pourtant une grande importance.

54. Une délégation a souligné la nécessité de soutenir continûment les efforts visant à promouvoir la coopération internationale dans la recherche-développement et dans l'établissement de systèmes d'information; il était urgent d'utiliser de façon plus efficace les sources traditionnelles d'énergie dans les pays en développement. Une autre délégation, ayant souligné que les gouvernements continuaient à participer à certains domaines de recherche-développement et à les promouvoir, a estimé qu'il fallait chercher à commercialiser les nouvelles techniques en faisant participer des spécialistes de l'industrie à l'étude et à la planification du processus.

55. Une délégation a dit que le rapport donnait essentiellement la liste des activités menées par le système des Nations Unies, mais que l'on n'y trouvait pas d'analyse approfondie de la nature de ces activités, notamment des réussites et des échecs; cela nuisait à la qualité du rapport. Une autre délégation, se référant à la façon dont on avait présenté la recherche-développement et la démonstration dans le rapport, a fait observer qu'il eût été plus utile de classer les activités en deux catégories : celles entreprises dans les pays en développement et celles entreprises au sein de l'Organisation. Une autre délégation a dit que la plupart des activités signalées dans le domaine de la recherche-développement se concentraient sur les techniques de pointe utilisées dans les pays développés et a suggéré qu'à l'avenir on donne la priorité aux techniques moins sophistiquées utilisées dans les pays en développement. Il faudrait également accorder une attention particulière à l'adaptation de techniques sophistiquées aux conditions particulières dans les pays en développement.

56. Une délégation a félicité les auteurs du rapport de la nouvelle approche adoptée qui consiste à se concentrer sur certains thèmes choisis et à les examiner en détail; cette pratique aurait un effet positif sur l'exécution du Programme

d'action de Nairobi. La même délégation a proposé deux thèmes qui pourraient être examinés à la cinquième session : a) la conversion directe de l'énergie solaire en électricité et b) l'utilisation des déchets agricoles pour la production de biogaz.

57. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées par la réduction, ces 10 dernières années, des budgets consacrés à la recherche-développement dans les pays développés et ont souligné que cela causerait un grave problème pour la situation énergétique à venir. Quelques délégations ont souligné l'importance d'assurer que les techniques nouvelles soient socialement acceptées en tant que partie intégrante de l'introduction de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Elles ont fait valoir que, comme on disposait déjà de beaucoup d'expérience dans les pays en développement, il y avait un grand potentiel pour la coopération Sud-Sud dans les activités touchant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables; elles estimaient que les commissions régionales devraient jouer un rôle plus actif dans l'appui de cette coopération.

58. Plusieurs délégations ont dit que l'utilisation optimale des systèmes d'information existant dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables pourrait contribuer pour beaucoup à résoudre les problèmes énergétiques dans le monde entier. Quelques délégations ont estimé que la liste des systèmes d'information en dehors du système des Nations Unies était fort utile. L'une d'entre elles a trouvé qu'il serait nécessaire d'éliminer certains systèmes d'information touchant l'énergie au sein du système des Nations Unies et de mieux coordonner les activités dans le système lui-même. Plusieurs délégations ont dit que la suggestion tendant à convoquer un groupe ad hoc d'experts chargé d'élaborer des recommandations précises en ce qui concerne les questions relatives aux systèmes d'information figurant dans le rapport du Secrétaire général valait la peine d'être étudiée plus avant. Quelques délégations ont demandé de plus amples informations justifiant la nécessité de convoquer une telle réunion. Une délégation a réaffirmé la grande importance qu'elle attachait aux travaux des Nations Unies dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et a proposé d'accueillir une réunion sur la fourniture d'informations dans ce domaine.

59. Plusieurs délégations ont mentionné l'importance qu'elles attachaient à la désignation de centres nationaux de coordination par l'intermédiaire desquels le Comité pourrait être tenu au courant du stade d'exécution du Programme d'action de Nairobi. Elles ont demandé que ces centres nationaux continuent leur oeuvre de collecte et d'analyse de l'information sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et ont demandé que les pays continuent de communiquer au Secrétariat les informations nécessaires.

60. Les délégations ont accueilli avec satisfaction les conclusions et recommandations du Colloque d'experts de haut niveau sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables (A/AC.218/14, annexe) et ont estimé justifié de les examiner plus avant afin de les traduire en mesures concrètes. Plusieurs délégations ont dit que la recommandation tendant à établir un réseau de centres internationaux pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les pays en développement constituerait le point de départ de la mise en place de systèmes d'information dans ces pays. Les centres proposés devraient travailler ensemble et tendre à améliorer les institutions nationales existantes. Cela permettrait de réduire les doubles emplois et le chevauchement des recherches et de renforcer la coordination des activités. Les institutions actuelles dans les pays en développement qui travaillent depuis longtemps et avec succès dans certains domaines techniques spécialisés touchant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables devraient être transformées en centres de ce type, qui devraient

alors mettre au point une approche interdisciplinaire pour les activités futures. Ces centres pourraient faire partie d'un futur réseau d'application de projets concrets. On a signalé aux délégations qu'un descriptif de projet était en cours d'établissement afin d'étudier la possibilité d'établir les centres proposés.

61. Les délégations ont appuyé la proposition tendant à rassembler, analyser et distribuer systématiquement des informations sur les projets réussis et moins réussis dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Plusieurs d'entre elles ont convenu que la coopération internationale dans les activités touchant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables était essentielle, et que les gouvernements devraient établir les conditions favorables à l'industrie et aux intérêts privés, de façon à permettre à ces derniers de participer davantage à la mise en valeur, à la fabrication, à la commercialisation, à l'utilisation et à la diffusion de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Plusieurs délégations ont convenu de la nécessité d'accorder une plus grande attention aux aspects culturels, sociaux et institutionnels de la mise en valeur de l'énergie et à la nécessité de faire participer les femmes à la planification et à l'application de projets concernant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, y compris en ce qui concerne le choix et l'adaptation des techniques. Plusieurs délégations ont appuyé les mesures d'intervention citées par le Colloque comme devant être prises par les gouvernements touchant les tarifs, le prix de l'énergie, les incitations précises, les normes, la création de l'environnement propice aux petites industries, les services, l'infrastructure et le crédit. Plusieurs d'entre elles ont convenu qu'on n'avait pas accordé suffisamment d'attention aux activités de suivi touchant les projets concernant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables après leur mise en route.

62. Plusieurs délégations ont présenté en détail leurs activités nationales dans ce domaine. Elles ont décrit des activités spécifiques de recherche-développement et de démonstration, notamment en ce qui concerne l'énergie solaire, l'énergie éolienne, l'énergie géothermique et hydraulique et la biomasse, y compris l'application des techniques dans ces domaines. Plusieurs délégations ont donné des informations sur les institutions nationales s'occupant de recherche-développement et de démonstration. De telles activités soulignaient l'importance que les pays accordaient à la mise en valeur et à l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, et en particulier aux deux thèmes examinés par le Comité. Les délégations d'un certain nombre de pays en développement ont dit que leurs pays avaient intensifié leurs efforts dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et que les applications se développaient. On utilisait déjà certaines techniques à l'échelle commerciale et d'autres étaient déjà concurrentielles par rapport aux sources d'énergie classiques. Dans quelques pays en développement, on avait mis en place les infrastructures industrielles pour l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Les délégations d'un certain nombre de pays développés se sont déclarées disposées à poursuivre la coopération bilatérale avec les pays en développement et à partager avec eux les connaissances techniques acquises dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Certains pays avaient déjà fait démarrer des activités de coopération tant bilatérale que multilatérale. Il s'agissait notamment de former des ressortissants de pays en développement dans diverses disciplines touchant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et de fournir des services d'experts ainsi que des prêts pour financer les investissements tant publics que privés dans ce domaine.

63. Les délégations d'un certain nombre de pays en développement ont dit que leurs pays avaient déjà pris des mesures pour incorporer la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans les programmes nationaux de mise en valeur de l'énergie en général. Ces pays élaboraient et appliquaient actuellement des directives sur les politiques énergétiques nationales contenant un programme vigoureux assurant la mise en valeur, l'exploitation et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

64. Des délégations ont également décrit les activités touchant les systèmes d'information. Plusieurs d'entre elles ont souligné l'importance de l'échange d'informations pour la mise en valeur nationale des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et ont donné des renseignements sur les institutions nationales exploitant des bases de données sur les systèmes d'information. Les délégations d'un certain nombre de pays en développement ont fait savoir que des programmes visant l'amélioration de la collecte, de l'analyse et de la diffusion de l'information sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables avaient été lancés dans leurs pays.

#### Projets de résolution A/AC.218/L.18 et L.23

65. A la 7e séance, le 6 avril, le représentant de la Tunisie, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, a présenté un projet de résolution intitulé "Suivi en matière de recherche-développement et démonstration, ainsi que de systèmes d'information" (A/AC.218/L.18), qui est ainsi conçu :

"Le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables,

Rappelant le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables 1/,

Rappelant aussi la résolution 41/170 de l'Assemblée générale, datée du 5 décembre 1986, par laquelle l'Assemblée a pris acte du rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables sur sa troisième session 2/, y compris la décision d'adopter à ses sessions ultérieures une approche orientée sur les problèmes de fond, dans les limites de son mandat et sans chercher à établir des priorités d'action 3/,

1. Se félicite de la tenue à Castelgandolfo (Italie), du 5 au 7 octobre 1987, du Colloque d'experts de haut niveau sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et prend acte avec satisfaction de son rapport 4/;

---

1/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi, 10-21 août 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.

2/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 44 (A/41/44).

3/ Ibid., annexe, sect. A, résolution 1 (III).

4/ A/AC.218/4, annexe.

2. Demande que les conclusions et recommandations du Colloque, qui visent à imprimer un nouvel élan à l'exécution du Programme d'action de Nairobi, soient activement mises en oeuvre, y compris les recommandations suivantes :

a) A court terme, mener des activités dans les domaines de l'utilisation efficace de l'énergie, de l'identification des résultats probants et des techniques "liminales", ainsi que de la promotion des coentreprises dans les pays en développement;

b) A long terme, étudier la possibilité de créer un réseau de centres pilotes de portée internationale dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables;

3. Demande la convocation d'un groupe spécial d'experts chargé de formuler des recommandations spécifiques intéressant les systèmes d'information sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables à partir des renseignements fournis par les délégations durant la présente session du Comité, ainsi que d'autres sources d'information pertinente;

4. Demande au Secrétaire général d'encourager les mesures de suivi susmentionnées et de lui rendre compte, à sa cinquième session, des progrès réalisés."

66. A la 8e séance, le Président, à l'issue de consultations officieuses sur le projet de résolution A/AC.218/L.18, a présenté un projet de résolution intitulé "Suivi en matière de recherche-développement et de démonstration, ainsi que de systèmes d'information" (A/AC.218/L.23).

67. A cette séance, le Secrétaire du Comité a donné lecture des révisions suivantes :

a) Au paragraphe 2, les mots "ci-après" ont été insérés après le mot "propositions";

b) A l'alinéa b) du paragraphe 2, le mot "créer" a été remplacé par "disposer d";

c) Au paragraphe 3, les mots "Demande la convocation d'un groupe" ont été remplacés par les mots "Demande au Secrétaire général de convoquer, en consultation avec les Etats intéressés, un groupe";

d) Le paragraphe 4, qui se lisait : "Demande au Secrétaire général d'appliquer les mesures de suivi susmentionnées et de lui rendre compte, à sa cinquième session, des progrès réalisés, sans qu'il y ait de dépenses supplémentaires à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies." a été modifié comme suit :

"Demande au Secrétaire général d'encourager l'application des mesures de suivi susmentionnées, sans qu'il y ait de dépenses supplémentaires à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, et de rendre compte au Comité, lors de sa cinquième session, des progrès réalisés".

68. A la même séance, le Comité a adopté le projet de résolution (A/AC.218/L.23) tel qu'il avait été révisé oralement [voir annexe, résolution 2 (IV)].

69. Compte tenu de l'adoption du projet de résolution A/AC.218/L.23, le projet de résolution A/AC.218/L.18 a été retiré par ses auteurs.

## VIII. CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITE

### (Point 8 de l'ordre du jour)

#### A/A.218/L.20 et A/AC.218/L.24

70. A la 7e séance, le 5 avril, le représentant de la Tunisie, au nom des Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des 77, a présenté un projet de conclusions et recommandations publié sous la cote A/AC.218/L.20, qui se lit comme suit :

1. Le Comité a souligné qu'il importe d'exécuter intégralement le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, aux fins de contribuer à satisfaire les besoins énergétiques des pays en développement et des pays développés. Le Comité a souligné que le système des Nations Unies a un rôle crucial à jouer. Il a également souligné que la coopération internationale est absolument indispensable pour aider les pays en développement à mener à bien leurs activités dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, en fonction de leurs plans et priorités nationaux.

2. L'exécution du programme d'action exigeait de la part du système des Nations Unies un effort soutenu et permanent tout au long de l'élaboration et de l'exécution des programmes et des projets, conformément aux plans et priorités nationaux. A cette fin, il faudrait mettre en route un processus d'enchaînement des projets et programmes proposés. Il convenait que le système des Nations Unies établisse pour chaque session du Comité un rapport contenant de nouvelles propositions de projets et, le cas échéant, une mise à jour des projets en cours, ainsi que des renseignements sur l'état d'avancement de la série antérieure de projets et programmes.

3. Le Comité, sachant qu'il importe de permettre un échange effectif de renseignements pour suivre l'exécution du Programme d'action, a invité les Etats Membres à communiquer au centre d'information du Département des affaires économiques et sociales internationales (Secrétariat de l'ONU), des données sur les activités menées à l'échelon national dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

4. Le Comité a souligné qu'il importe de mobiliser efficacement les ressources financières nécessaires à l'exécution du Programme d'action. A cette fin, il conviendrait de mobiliser des ressources additionnelles grâce aux mécanismes financiers déjà mis en place à l'intérieur du système des Nations Unies, y compris le Comité de l'énergie du Programme des Nations Unies pour le développement.

5. Le Comité a insisté sur l'importance de tenir des réunions consultatives, mécanisme permettant de mobiliser des ressources financières additionnelles. A cet égard, il a recommandé de faire les préparatifs voulus et d'assurer le suivi approprié pour que ces réunions atteignent mieux leur fin. Le Comité a recommandé qu'on envisage d'adopter des approches novatrices lors des préparatifs et en ce qui concerne la portée des réunions. A cet égard, outre les réunions nationales, régionales et mondiales, on pouvait aussi en envisager d'autres qui auraient pour thèmes certaines sources d'énergie, certaines techniques ou applications et la reproduction à l'échelon

interrogé au sujet des projets régionaux couronnés de succès. Le Secrétaire général était prié de rendre compte au Comité, à sa cinquième session, des progrès réalisés.

6. Le Comité a de nouveau souligné qu'il importait de coordonner efficacement les activités du système des Nations Unies pour exécuter le Programme d'action. Le Groupe interorganisations chargé d'étudier les sources d'énergie nouvelles et renouvelables a été invité à intensifier ses efforts pour renforcer la coordination à l'intérieur du système des Nations Unies. Le Secrétaire général était prié de rendre compte au Comité, à sa cinquième session, des progrès réalisés."

71. A la 8e séance, le 8 avril, le Président a présenté le document A/AC.218/L.24, qui contient des conclusions et recommandations rédigées à l'issue de consultations officielles sur le document A/AC.218/L.20.

72. A la même séance, le Comité a adopté les conclusions et recommandations figurant dans le document A/AC.218/L.24, qui se lisent comme suit :

"1. Le Comité a souligné qu'il importait d'exécuter intégralement le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, aux fins de contribuer à satisfaire les besoins énergétiques des pays en développement et des pays développés. Le Comité a souligné que le système des Nations Unies avait un rôle crucial à jouer. Il a également souligné que la coopération internationale était absolument indispensable pour aider les pays en développement à mener à bien leurs activités dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, en fonction de leurs plans et priorités nationaux.

2. L'exécution du Programme d'action exigeait de la part du système des Nations Unies un effort soutenu et permanent tout au long de l'élaboration et de l'exécution des programmes et des projets, conformément aux plans et priorités nationaux. A cette fin, il faudrait mettre en route un processus d'enchaînement des projets et programmes proposés. Il convenait que le système des Nations Unies établisse pour chaque session du Comité un rapport contenant de nouvelles propositions de projets et, le cas échéant, une mise à jour des projets en cours, ainsi que des renseignements sur l'état d'avancement de la série antérieure de projets et programmes.

3. Le Comité, sachant qu'il importait de permettre un échange effectif de renseignements pour suivre l'exécution du Programme d'action, a invité les Etats Membres intéressés à communiquer au centre d'information du Département des affaires économiques et sociales internationales (Secrétariat de l'ONU), des données appropriées sur les activités menées à l'échelon national dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

4. Le Comité a souligné qu'il importait de mobiliser et d'utiliser efficacement les ressources financières à l'exécution du Programme d'action. Il a également mis l'accent sur l'importance d'une utilisation efficace des ressources financières déjà mobilisées. A cette fin, il conviendrait de mobiliser des ressources additionnelles grâce aux mécanismes financiers déjà en place à l'intérieur du système des Nations Unies, y compris le Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et le Compte de l'énergie du Programme des Nations Unies pour le développement.

5. Le Comité a insisté sur l'importance de tenir des réunions consultatives, mécanisme permettant de mobiliser des ressources financières additionnelles. A cet égard, il a recommandé de faire les préparatifs voulus et d'assurer le suivi approprié pour que ces réunions atteignent mieux leur fin. Le Comité a recommandé qu'on envisage d'adopter des approches novatrices lors des préparatifs et en ce qui concerne la portée des réunions. A cet égard, outre les réunions nationales, régionales et mondiales, on pouvait aussi envisager d'autres qui auraient pour thèmes certaines sources d'énergie, certaines techniques ou applications et la reproduction à l'échelon interrégional des projets régionaux couronnés de succès. Le Secrétaire général était prié de rendre compte au Comité, à sa cinquième session, des progrès réalisés.

6. Le Comité a de nouveau souligné qu'il importait de coordonner efficacement les activités du système des Nations Unies pour exécuter le Programme d'action. Le Groupe interorganisations chargé d'étudier les sources d'énergie nouvelles et renouvelables a été invité à intensifier ses efforts pour renforcer la coordination à l'intérieur du système des Nations Unies. Le Secrétaire général était prié de rendre compte au Comité, à sa cinquième session, des progrès réalisés."

73. Compte tenu de l'adoption des conclusions et recommandations contenues dans le document A/AC.218/L.24, le document A/AC.218/L.20 a été retiré par ses auteurs.

IX. RAPPORT DU COMITE POUR LA MISE EN VALEUR ET L'UTILISATION DE SOURCES D'ENERGIE NOUVELLES ET RENOUELABLES A LA COMMISSION SPECIALE DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL CHARGEE D'ENTREPRENDRE L'ETUDE APPROFONDIE DE LA STRUCTURE ET DES FONCTIONS DU MECANISME INTERGOUVERNEMENTAL DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES DANS LES DOMAINES ECONOMIQUE ET SOCIAL

Documents A/AC.218/L.21 et Rev.1

74. A la 6e séance, le 5 avril, le Vice-Président a présenté le document A/AC.218/L.21 sur le rapport du Comité à la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, qui se lit comme suit :

"1. En application de la décision 1987/112 du Conseil économique et social, en date du 6 février 1987, et de la décision 42/431 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1987, le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables a procédé à l'examen de son fonctionnement afin de pouvoir soumettre ses vues et propositions concernant les moyens d'améliorer l'exécution de son mandat.

2. La Commission spéciale a déjà tenu une première série d'entretiens sur le fonctionnement du Comité. On se rappellera toutefois qu'elle ne disposait pas à l'époque d'un rapport du Comité lui-même sur son fonctionnement, ni de suggestions concernant d'éventuelles améliorations. Le présent rapport lui est présenté compte tenu des considérations ci-dessus et contient les vues des experts qui ont participé à la quatrième session.

3. La Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables s'est tenue à Nairobi en août 1981. Elle a adopté le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le Programme, qui est le principal document international adopté dans ce domaine, constitue le cadre d'une action concertée pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables en vue de répondre aux besoins énergétiques futurs du monde, en renforçant la coopération internationale en matière de recherche-développement, en mobilisant des ressources financières additionnelles et en favorisant, grâce à la coopération internationale, des échanges de renseignements et la formation conformément aux plans et priorités nationaux.

4. Le Programme d'action de Nairobi prévoyait l'adoption d'arrangements institutionnels, notamment la désignation d'un organe intergouvernemental et la création de mécanismes de coordination, d'équipes spéciales chargées d'exécuter des programmes et des projets précis et des services d'appui de secrétariat. La Conférence a formulé des recommandations concernant les fonctions de l'organe intergouvernemental, mais n'a pas pu régler la question de la désignation d'un organe (nouveau ou existant) qui serait chargé des fonctions de suivi.

5. L'Assemblée générale, dans sa résolution 37/250, a réglé la question des arrangements institutionnels en décidant de créer le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

6. Le Comité se réunit tous les deux ans, les années paires.

7. Le Comité soumet ses rapports et ses recommandations à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, qui peut transmettre à l'Assemblée ses observations éventuelles sur les rapports. Jusqu'à présent, le Conseil a transmis le rapport du Comité sans l'accompagner d'observations sur des questions de fond. L'Assemblée générale a fait siennes les conclusions, recommandations et résolutions du Comité.

8. Le Comité s'est vu confier un certain nombre de fonctions. Il a été notamment chargé de suivre l'exécution du Programme d'action de Nairobi et des activités du système des Nations Unies à cet égard; de formuler, à l'intention des organismes des Nations Unies, des recommandations quant aux politiques à suivre; de formuler et de recommander des plans et programmes complets d'exécution du Programme et de favoriser la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'application du Programme.

9. Le Comité s'est acquitté de sa responsabilité, qui est de formuler des principes directeurs pour l'exécution du Programme, et ce de façon experte et complète. Il a élaboré un cadre initial d'action pour le système des Nations Unies et des principes directeurs pour l'établissement de projets et de programmes concrets sur la base des priorités définies dans le Programme. Pour assurer la continuité des efforts déployés par le système des Nations Unies, des principes directeurs ont également été formulés pour la mise à jour des propositions de projet existantes et pour l'élaboration, le cas échéant, de nouvelles propositions. Afin d'accroître l'efficacité des travaux du Comité, l'attention a essentiellement porté, à chaque session, sur un nombre limité de secteurs clefs.

10. Des arrangements concernant les services d'appui de secrétariat ont été définis dans la résolution 37/250. On a notamment nommé un coordonnateur spécial pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables dans le Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et créé un petit groupe de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui est un service distinct et identifiable du Département des affaires économiques et sociales internationales. Ce service, qui se compose de quatre administrateurs, a pour objet d'appeler l'attention sur ce domaine, le souci étant d'assurer l'efficacité et d'éviter la création d'une structure trop importante et coûteuse.

11. L'importance critique que revêt l'énergie pour le développement et la croissance économique ne fait que croître. La transition ordonnée d'une économie essentiellement fondée sur les hydrocarbures à une économie qui repose de plus en plus sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, telle qu'elle est décrite dans le Programme d'action de Nairobi (par. 7), continue d'être un objectif international important. Les fluctuations récemment enregistrées sur les marchés de l'énergie et leurs incidences sur la priorité accordée par certains gouvernements aux questions énergétiques n'influent pas sur les perspectives à long terme dans ce domaine. Il a été convenu dès le début, et l'on n'a cessé de le répéter, que l'exécution du Programme d'action de Nairobi est une entreprise de longue haleine et que la décision de l'exécuter ne devrait pas être affectée par des fluctuations à long terme sur les marchés de l'énergie. Les pays en développement devraient continuer à accroître leur demande d'énergie pour appuyer leurs efforts de développement économique et améliorer les conditions de vie de leurs populations, en particulier dans les zones rurales.

12. L'application intégrale du Programme d'action de Nairobi est donc d'une importance critique pour les besoins énergétiques des pays développés comme des pays en développement. Le système des Nations Unies a un rôle crucial à jouer dans l'application du Programme et, à cet égard, un mécanisme intergouvernemental actif doit être mis en place. De nombreuses délégations ont estimé que le Comité devait assurer le suivi de l'application du Programme, recommander des principes directeurs au système des Nations Unies, formuler et recommander des plans et des programmes d'action pour exécuter le Programme et promouvoir la mobilisation des ressources financières nécessaires à son application. De l'avis de ces mêmes délégations, le Comité devait bénéficier du plein appui de la communauté internationale dans l'exercice de son mandat d'organe intergouvernemental.

13. D'autres délégations ont estimé qu'en raison du manque de régularité de la présence aux sessions du Comité, il s'était avéré difficile d'avoir des délibérations vraiment fructueuses et de parvenir à des résultats satisfaisants. Selon elles, la question importante des sources d'énergie nouvelles et renouvelables méritait un examen plus sérieux et une participation plus nombreuse. S'agissant des débats futurs sur ce sujet au sein du système des Nations Unies, ces délégations ont insisté pour qu'il soit tenu dûment compte des deux objectifs distincts mais interdépendants du Programme d'action de Nairobi : i) satisfaire les besoins énergétiques à petite échelle du développement rural; et ii) mettre en valeur à long terme de nouvelles sources d'énergie pour faire face aux fluctuations du cours du pétrole, assurer la protection de l'environnement et remédier à l'épuisement des ressources naturelles.

14. Ces délégations et d'autres ont suggéré différentes solutions, comme une fusion du Comité avec d'autres organes travaillant dans des domaines connexes, c'est-à-dire le Comité des ressources naturelles et le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, ou de demander au Conseil économique et social d'assumer directement la responsabilité des fonctions du Comité. Certaines délégations seraient en faveur d'une fusion du Comité avec le Comité des ressources naturelles à condition que les questions dont s'occupait actuellement le Comité soient inscrites au programme de travail du Comité des ressources naturelles. Quant aux services de secrétariat, ces délégations estimaient qu'ils pourraient être assurés essentiellement par le Département de la coopération technique pour le développement.

15. De nombreuses délégations ont jugé qu'un moyen d'améliorer la capacité technique du Comité serait d'instituer un groupe permanent d'experts de haut niveau chargé d'aider le Comité dans ses travaux. Ce groupe d'experts aurait pour tâche de fournir entre autres des conseils techniques pour l'exécution des programmes et projets, d'aider à renforcer les instituts de recherche-développement, d'organiser une tribune pour l'échange d'informations techniques et de réaliser des analyses techniques approfondies sur les thèmes que le Comité aurait choisis à chaque session pour être examinés à la session suivante. En outre, le groupe d'experts participerait aux préparatifs de chaque session. Sa mise sur pied ne devrait pas entraîner de coûts supplémentaires.

16. De nombreuses autres délégations ont estimé qu'il serait utile d'étudier la possibilité d'établir un groupe d'experts à participation limitée. La plupart d'entre elles ont considéré qu'un tel groupe devrait remplacer le

Comité et que l'examen intergouvernemental du rapport qu'il établirait devrait avoir lieu dans le cadre du Conseil économique et social.

17. Il était entendu qu'avant de prendre une décision à ce sujet, il y avait lieu de disposer de plus amples renseignements concernant son mandat, sa composition et les incidences institutionnelles, juridiques et financières qu'entraînerait sa création.

18. On a fait ressortir que le système des Nations Unies constituait le mécanisme le plus important pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'application du Programme d'action de Nairobi.

19. Le Comité a en outre reconfirmé l'importance des réunions consultatives comme moyen de réunir des ressources financières supplémentaires. Lors de ces première et deuxième sessions (A/38/44, par. 81 et A/39/44, par. 74), le Comité avait élaboré des directives visant à ce que ces réunions soient plus l'occasion de mobiliser des ressources que le cadre d'un débat général. On a fait remarquer qu'un suivi efficace au niveau intergouvernemental exigeait la communication de renseignements appropriés.

20. S'il était certain qu'un mécanisme plus efficace de suivi des réunions aiderait à traduire les intentions de contributions en contributions effectives, les résultats limités obtenus jusqu'ici indiquaient que l'application du Programme d'action ne bénéficiait pas d'un appui politique suffisant. Une autre indication de cette situation regrettable était le manque de ressources financières au Compte de l'énergie du PNUD en dépit des appels lancés par le Comité pour des contributions volontaires supplémentaires.

21. L'information joue un rôle important dans l'application du Programme d'action. Le fait que plus de 130 centres nationaux d'information sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables aient été déjà désignés témoigne bien du vif intérêt de tous les pays à cet égard. A ce propos, il y avait lieu de se féliciter des travaux du Secrétariat : on disposait de statistiques plus complètes sur les activités liées à la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et les réponses aux demandes d'information étaient reçues en temps voulu.

22. La coordination des activités du système des Nations Unies est un autre élément clef de l'application du Programme qui demande des efforts continus de la part du système et mérite une attention particulière du Comité. Une telle coordination garantit en effet l'utilisation efficace des ressources disponibles. A cet égard, le Groupe interinstitutions des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (CAC) a un rôle important à jouer."

75. A la 8e séance, le 8 avril, le Président a présenté le document A/AC.218/L.21/Rev.1 contenant le texte du Vice-Président sur le rapport du Comité à la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social, rédigé à l'issue de consultations officieuses sur le document A/AC.218/L.21.

76. A cette séance, le Secrétaire du Comité a donné lecture des révisions ci-après :

a) Les premiers mots des paragraphes 14 et 16, qui étaient respectivement : "de nombreuses délégations" et "de nombreuses autres délégations" ont été remplacés par les mots "plusieurs autres délégations";

b) La phrase suivante a été ajoutée à la fin du paragraphe 14 : "De nombreuses autres délégations ont estimé que les arrangements en vigueur pour les services de secrétariat étaient satisfaisants et devaient donc être maintenus.";

c) Les troisième et quatrième phrases du paragraphe 15, qui se lisaient : "Ces délégations ont jugé qu'un moyen d'améliorer la capacité technique du Comité serait d'instituer un groupe permanent d'experts de haut niveau chargé d'aider le Comité dans ses travaux. Ce groupe d'experts, tenant compte de la répartition géographique équitable, aurait pour tâche de fournir entre autres des conseils techniques pour l'exécution des projets, d'aider à renforcer des instituts de recherche-développement, d'organiser une tribune pour l'échange d'informations techniques et de réaliser des analyses techniques approfondies sur les thèmes que le Comité aurait choisis à chaque session pour examiner à la session suivante."; ont été modifiées en insérant le membre de phrase "en tenant compte de la répartition géographique équitable" après le mot "institue" et en supprimant le membre de phrase ", tenant compte de la répartition géographique équitable," dans la quatrième phrase.

77. A la même séance, le Comité a adopté le texte du Vice-Président, tel qu'il avait été révisé oralement, qui est ainsi conçu :

1. En application de la décision 1987/112 du Conseil économique et social, en date du 6 février 1987, et de la décision 42/431 de l'Assemblée générale, en date du 14 décembre 1987, le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables a procédé à l'examen de son fonctionnement afin de pouvoir soumettre ses vues et propositions à la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social.

2. La Commission spéciale a déjà tenu une première série d'entretiens sur le fonctionnement du Comité. On se rappellera toutefois qu'elle ne disposait pas à l'époque d'un rapport du Comité lui-même sur son fonctionnement, ni de suggestions concernant d'éventuelles améliorations. Le présent rapport est présenté compte tenu des considérations en question et contient les vues des experts qui ont participé à la quatrième session.

3. La Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables s'est tenue à Nairobi en août 1981. Elle a adopté le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables. Le Programme, qui est le principal document international adopté dans ce domaine, constitue le cadre d'une action concertée pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables en vue de répondre aux besoins énergétiques futurs du monde, en renforçant la coopération internationale en matière de recherche-développement, en mobilisant des ressources financières additionnelles et en favorisant, grâce à la coopération internationale, des échanges de renseignements et la formation conformément aux plans et priorités nationaux.

4. Le Programme d'action de Nairobi prévoyait l'adoption d'arrangements institutionnels, notamment la désignation d'un organe intergouvernemental et la création de mécanismes de coordination, d'équipes spéciales chargées d'exécuter des programmes et des projets précis et des services d'appui de secrétariat. La Conférence a formulé des recommandations concernant les fonctions de l'organe intergouvernemental, mais n'a pas pu régler la question de la désignation d'un organe (nouveau ou existant) qui serait chargé des fonctions de suivi.
5. L'Assemblée générale, dans sa résolution 37/250, a réglé la question des arrangements institutionnels en décidant de créer le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.
6. Le Comité se réunit tous les deux ans les années paires.
7. Le Comité soumet ses rapports et ses recommandations à l'Assemblée générale, par l'intermédiaire du Conseil économique et social, qui peut transmettre à l'Assemblée ses observations éventuelles sur les rapports. Jusqu'à présent, le Conseil a transmis le rapport du Comité sans l'accompagner d'observations sur des questions de fond. L'Assemblée générale a fait siennes les conclusions, recommandations et résolutions du Comité.
8. Le Comité s'est vu confier un certain nombre de fonctions. Il a été notamment chargé de suivre l'exécution du Programme d'action de Nairobi et des activités du système des Nations Unies à cet égard; de formuler, à l'intention des organismes des Nations Unies, des recommandations quant aux politiques à suivre; de formuler et de recommander des plans et programmes complets d'exécution du Programme et de favoriser la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'application du Programme.
9. Le Comité a élaboré un cadre initial d'action pour le système des Nations Unies et des principes directeurs pour l'établissement de projets et de programmes concrets sur la base des priorités définies dans le Programme. Pour assurer la continuité des efforts déployés par le système des Nations Unies, des principes directeurs ont également été formulés pour la mise à jour des propositions de projet existantes et pour l'élaboration, le cas échéant, de nouvelles propositions. Afin d'accroître l'efficacité des travaux du Comité, l'attention est essentiellement portée, à chaque session, sur un nombre limité de secteurs clefs. De nombreuses délégations ont dit que le Comité s'était acquitté de sa responsabilité, qui est de formuler des principes directeurs pour l'exécution du Programme, et ce de façon experte et complète.
10. Des arrangements concernant les services d'appui de secrétariat ont été définis dans la résolution 37/250 de l'Assemblée générale. On a notamment nommé un coordonnateur spécial pour les sources d'énergie nouvelles et renouvelables au Bureau du Directeur général au développement et à la coopération économique internationale et créé un petit groupe de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, qui est un service distinct et identifiable du Département des affaires économiques et sociales internationales. Ce service, qui se compose de quatre administrateurs, a pour objet d'appeler l'attention sur ce domaine, le souci étant d'assurer l'efficacité et d'éviter la création d'une structure trop importante et coûteuse.

11. L'importance critique que revêt l'énergie pour le développement et la croissance économique ne fait que croître. La transition ordonnée d'une économie essentiellement fondée sur les hydrocarbures à une économie qui repose de plus en plus sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, telle qu'elle est décrite dans le Programme d'action de Nairobi (par. 7), continue d'être un objectif international important. Les fluctuations récemment enregistrées sur les marchés de l'énergie et leurs incidences sur la priorité accordée par certains gouvernements aux questions énergétiques n'influent pas sur les perspectives à long terme dans ce domaine. Il a été convenu dès le début, et l'on n'a cessé de le répéter, que l'exécution du Programme est une entreprise de longue haleine et que la décision de l'exécuter ne devrait pas être affectée par des fluctuations à court terme sur les marchés de l'énergie. Les pays en développement devraient continuer à accroître leur demande d'énergie pour appuyer leurs efforts de développement économique et améliorer les conditions de vie de leurs populations, en particulier dans les zones rurales.

12. L'application intégrale du Programme d'action de Nairobi est donc d'une importance critique pour les besoins énergétiques des pays développés comme des pays en développement. Le système des Nations Unies a un rôle crucial à jouer dans l'application du Programme et, à cet égard, un mécanisme intergouvernemental actif doit être mis en place. De nombreuses délégations ont estimé que le Comité devait assurer le suivi de l'application du Programme, recommander des principes directeurs au système des Nations Unies, formuler et recommander des plans et des programmes d'action pour exécuter le Programme et promouvoir la mobilisation des ressources financières nécessaires à son application. De l'avis de ces mêmes délégations, le Comité devait bénéficier du plein appui de la communauté internationale dans l'exercice de son mandat d'organe intergouvernemental. On a dit que l'amélioration nécessaire de l'ordre du jour constituait une autre voie possible de progrès. L'approche thématique récemment adoptée représente un pas dans cette direction, mais il faut s'efforcer de réaliser de nouveaux progrès en choisissant les thèmes appropriés et en éliminant les points qui se répètent indûment.

13. D'autres délégations ont estimé qu'en raison du manque de régularité de la présence aux sessions du Comité, il s'était avéré difficile d'avoir des délibérations vraiment fructueuses et de parvenir à des résultats satisfaisants. Selon elles, la question importante des sources d'énergie nouvelles et renouvelables méritait un examen plus sérieux et une participation plus nombreuse. S'agissant des débats futurs sur ce sujet au sein du système des Nations Unies, ces délégations ont insisté pour qu'il soit tenu dûment compte des deux objectifs distincts mais interdépendants du Programme d'action de Nairobi : i) satisfaire les besoins énergétiques à petite échelle du développement rural; ii) mettre en valeur à long terme de nouvelles sources d'énergie pour faire face aux fluctuations du cours du pétrole, assurer la protection de l'environnement et remédier à l'épuisement des ressources naturelles. Cependant, de nombreuses délégations ont souligné que le Programme d'action de Nairobi constituait un tout intégré et complet qui devrait être exécuté de façon uniforme et cohérente, et que toute tentative de le fragmenter aurait pour résultat de saper la mise en oeuvre du Programme.

14. Plusieurs autres délégations ont suggéré différentes solutions, comme une fusion du Comité avec d'autres organes travaillant dans des domaines connexes, c'est-à-dire le Comité des ressources naturelles et le Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement, ou de demander au Conseil économique et social d'assumer directement la responsabilité des fonctions du Comité. Certaines délégations n'étaient pas hostiles à une fusion du Comité avec le Comité des ressources naturelles à condition que les questions dont s'occupe actuellement le Comité soient inscrites au programme de travail du Comité des ressources naturelles. Quant aux services de secrétariat, ces délégations estimaient qu'il fallait en même temps garder à l'esprit le rôle du Département de la coopération technique pour le développement. De nombreuses autres délégations ont estimé que les arrangements en vigueur pour les services de secrétariat étaient satisfaisants et devaient être maintenus.

15. De nombreuses délégations ont jugé que ces options ne déboucheraient sur aucune amélioration. En particulier, elles ont souligné que la fusion du Comité avec d'autres organismes aurait pour résultat probable, tout au contraire, de compromettre le débat intergouvernemental sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, car cette question cesserait d'occuper une place centrale et la possibilité de mener des examens techniques approfondis n'existerait plus. Ces délégations ont jugé qu'un moyen d'améliorer la capacité technique du Comité serait d'instituer, en tenant compte de la répartition géographique équitable, un groupe permanent d'experts de haut niveau chargé d'aider le Comité dans ses travaux. Ce groupe d'experts aurait pour tâche de fournir entre autres des conseils techniques pour l'exécution des programmes et projets, d'aider à renforcer les instituts de recherche-développement, d'organiser une tribune pour l'échange d'informations techniques et de réaliser des analyses techniques approfondies sur les thèmes que le Comité aurait choisis à chaque session pour être examinés à la session suivante. En outre, le Groupe d'experts participerait aux préparatifs de chaque session. Sa mise sur pied ne devrait pas entraîner de coûts supplémentaires.

16. Plusieurs autres délégations ont estimé qu'il serait utile d'étudier la possibilité de constituer un groupe d'experts à participation limitée. Plusieurs d'entre elles ont considéré qu'un tel groupe devrait, s'il était créé, remplacer le Comité et que l'examen intergouvernemental du rapport qu'il établirait devrait avoir lieu dans le cadre du Conseil économique et social.

17. Il a été entendu qu'avant de prendre une décision à ce sujet, il y avait lieu de disposer de plus amples renseignements concernant son mandat, sa composition et les incidences institutionnelles, juridiques et financières qu'entraînerait sa création.

18. On a fait ressortir que le système des Nations Unies constituait l'un des mécanismes les plus importants pour la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'application du Programme d'action de Nairobi, s'agissant de seconder les activités des pays en développement dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, en conformité avec leurs plans et priorités nationaux.

19. Le Comité a reconfirmé l'importance des réunions consultatives comme moyen de réunir des ressources financières supplémentaires. Leur aptitude à mobiliser efficacement des ressources additionnelles n'a cependant pas été

démontrée de manière concluante. Il importe donc de renforcer les efforts menés pour améliorer la préparation et le suivi des réunions consultatives afin d'en améliorer le déroulement. Lors de ses première et deuxième sessions (A/38/44, par. 81 et A/38/44, par. 74), le Comité avait élaboré des directives visant à ce que ces réunions soient plus l'occasion de mobiliser des ressources que le cadre d'un débat général. A ses précédentes sessions, le Comité a demandé que des réunions consultatives soient organisées aux échelons national, régional et mondial et que cette possibilité soit effectivement envisagée si besoin est. On a fait remarquer qu'un suivi efficace au niveau intergouvernemental exigeait la communication de renseignements appropriés.

20. De nombreuses délégations ont estimé que, s'il était certain qu'un mécanisme plus efficace de suivi des réunions aiderait à traduire les intentions de contributions en contributions effectives, les résultats limités obtenus jusqu'ici indiquaient que l'application du Programme d'action ne bénéficiait pas d'un appui politique suffisant. Une autre indication de cette situation regrettable était le manque de ressources financières au Compte de l'énergie du PNUD en dépit des appels lancés par le Comité pour des contributions volontaires supplémentaires.

21. L'information joue un rôle important dans l'application du Programme d'action. Le fait que plus de 130 centres nationaux d'information sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables aient été déjà désignés témoigne bien du vif intérêt de tous les pays à cet égard. A ce propos, il y avait lieu de se féliciter des travaux du Secrétariat : on disposait de statistiques plus complètes sur les activités liées à la mise en valeur des sources d'énergie nouvelles et renouvelables et les réponses aux demandes d'information étaient reçues en temps voulu.

22. La coordination des activités du système des Nations Unies est un autre élément clef de l'application du Programme qui demande des efforts continus de la part du système et mérite une attention particulière du Comité. Une telle coordination garantit en effet l'utilisation efficace des ressources disponibles. A cet égard, le Groupe interinstitutions des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (CAC) a un rôle important à jouer."

**X. EXAMEN DU PROJET D'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET DE LA  
DOCUMENTATION POUR LA CINQUIEME SESSION DU COMITE**

**(Point 7 de l'ordre du jour)**

78. A sa 8<sup>e</sup> séance, le 8 avril, sur la proposition du Président, le Comité a approuvé l'ordre du jour provisoire et la liste des documents pour sa cinquième session, tels qu'ils avaient été révisés au cours des débats [voir annexe, décision 1 (IV)].

XI. ADOPTION DU RAPPORT DU COMITE SUR LES TRAVAUX DE SA  
QUATRIEME SESSION

(Point 8 de l'ordre du jour)

Projet de rapport A/AC.218/L.16 et Add.1 à 5

79. A sa 8e séance, le 8 avril, le Comité a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa quatrième session (A/AC.218/L.16 et Add.1 à 5), tel qu'il avait été révisé oralement au cours des débats.

Résolutions et décisions adoptées par le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation des sources d'énergie nouvelles et renouvelables à sa quatrième session

A. Résolutions

- 1 (IV). Renforcement des activités du système des Nations Unies aux fins d'exécuter le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables

Le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables,

Ayant présente à l'esprit la résolution 40/178 de l'Assemblée générale, datée du 17 décembre 1985, sur le renforcement du rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la coopération économique, scientifique, technologique et sociale internationale, dans laquelle l'Assemblée a souligné la volonté qu'ont les Etats Membres de renforcer le système des Nations Unies en tant que cadre d'un dialogue constructif et d'efforts concertés pour résoudre les problèmes économiques, scientifiques, technologiques et sociaux de portée internationale, notamment ceux qui se posent aux pays en développement,

Rappelant le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables a/,

Rappelant la résolution 40/205 de l'Assemblée générale, datée du 17 décembre 1985, sur l'application du nouveau Programme substantiel d'action pour les années 80 en faveur des pays les moins avancés, en particulier les recommandations concernant l'énergie, qui figurent dans la section IV de la partie II de l'annexe de ladite résolution,

Rappelant aussi la résolution 41/170 de l'Assemblée générale, datée du 5 décembre 1986, par laquelle l'Assemblée a pris acte du rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables sur sa troisième session b/, y compris la décision d'adopter à ses sessions ultérieures une approche orientée sur les problèmes de fond, dans les limites de son mandat et sans chercher à établir des priorités d'action c/,

Rappelant en outre la décision 38/429 de l'Assemblée générale, datée du 19 décembre 1983, et la décision 1984/182 du Conseil économique et social, datée du 27 juillet 1984, relatives à l'examen biennal des rapports des organes intergouvernementaux,

---

a/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi, 10-21 août 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.

b/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 44 (A/41/44).

c/ Ibid., annexe, sect. A, résolution 1 (III).

Gardant à l'esprit la décision 1987/112 du Conseil économique et social, datée du 6 février 1987, et la décision 42/431 de l'Assemblée générale, datée du 11 décembre 1987, concernant la création de la Commission spéciale du Conseil économique et social chargée d'entreprendre l'étude approfondie de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental de l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social,

1. Décide d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquième session, aux fins d'un examen détaillé, les thèmes :

a) Contribution des sources d'énergie nouvelles et renouvelables au développement rural intégré;

b) Questions spécifiques : i) Conversion directe de l'énergie solaire en énergie électrique; ii) Utilisation des résidus agricoles et des déchets urbains aux fins de la production d'énergie;

2. Invite les Etats intéressés à informer le Comité, lors de sa cinquième session, des activités et/ou des évaluations scientifiques et pratiques qu'ils consacrent aux thèmes retenus;

3. Invite les Etats intéressés et les organisations du système des Nations Unies, ainsi que les autres organisations intéressées, à convoquer, sans qu'il y ait à imputer de dépenses supplémentaires sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, des réunions d'ordre technique et scientifique portant sur les thèmes de fond et qui faciliteraient leur examen approfondi, et à informer le Comité, lors de sa cinquième session, des résultats de ces réunions;

4. Demande au Secrétaire général d'établir, pour examen par le Comité à sa cinquième session, un rapport analytique sur la base d'une étude approfondie des réalisations des Etats concernant les thèmes retenus;

5. Demande au Secrétaire général de lui remettre un rapport, qu'il examinera à sa cinquième session, sur les activités du système des Nations Unies à cet égard, afin de faciliter un meilleur échange de renseignements et de données d'expérience concernant la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

8e séance  
8 avril 1988

2 (IV). Suivi en matière de recherche-développement et de démonstration ainsi que de systèmes d'information

Le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables.

Rappelant le Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables a/,

---

a/ Rapport de la Conférence des Nations Unies sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, Nairobi, 10-21 août 1981 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.81.I.24), chap. I, sect. A.

Rappelant aussi la résolution 41/170 de l'Assemblée générale, datée du 5 décembre 1986, par laquelle l'Assemblée a pris acte du rapport du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables sur sa troisième session b/, y compris la décision d'adopter à ses sessions ultérieures une approche orientée sur les problèmes de fond, dans les limites de son mandat et sans rechercher à établir des priorités d'action c/.

1. Se félicite de la tenue à Castelgandolfo (Italie), du 5 au 7 octobre 1987, du Colloque d'experts de haut niveau sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables et prend acte avec satisfaction de son rapport d/;

2. Demande que les propositions ci-après contenues dans les conclusions et recommandations du Colloque, qui visent à imprimer un nouvel élan à l'exécution du Programme d'action de Nairobi, soient activement mises en oeuvre :

a) A court terme, mener des activités dans les domaines de l'utilisation efficace de l'énergie, de l'identification des résultats probants et des techniques "liminales", ainsi que de la promotion des coentreprises dans les pays en développement;

b) A long terme, étudier la possibilité de disposer d'un dense réseau de centres pilotes de portée internationale dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables, en faisant fond sur les expériences positives des centres existants tout en évitant les doubles emplois indus;

3. Demande au Secrétaire général de convoquer, en consultation avec les Etats intéressés, un groupe spécial d'experts chargé de formuler des recommandations spécifiques intéressant les systèmes d'information sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables à partir des renseignements fournis par les délégations durant la présente session du Comité, ainsi que d'autres sources d'information pertinente;

4. Demande au Secrétaire général d'encourager l'application des mesures de suivi susmentionnées sans qu'il y ait de dépenses supplémentaires à imputer sur le budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, et de rendre compte au Comité lors de sa cinquième session, des progrès réalisés.

8e séance  
8 avril 1988

---

b/ Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante et unième session, Supplément No 44 (A/41/44).

c/ Ibid., annexe, sect. A, résolution 1 (III).

d/ A/AC.218/14, annexe.

## B. Décision

### 1 (IV). Ordre du jour provisoire et documentation de la cinquième session du Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables

A sa 8e séance, le 8 avril 1988, le Comité pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables a approuvé l'ordre du jour provisoire et la documentation de sa cinquième session, tels qu'ils sont indiqués ci-après :

#### Ordre du jour provisoire

1. Election du bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux.
3. Thèmes de fond retenus pour un examen approfondi :
  - a) Mesures de suivi concernant les propositions figurant dans les conclusions et les recommandations du Colloque d'experts de haut niveau sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables tenu à Castelgandolfo;
  - b) Mesures de suivi concernant les systèmes d'information;
  - c) Examen des thèmes retenus pour un examen approfondi lors de la cinquième session:
    - i) Contribution des sources d'énergie nouvelles et renouvelables au développement rural intégré;
    - ii) Questions spécifiques :
      - a) Conversion directe de l'énergie solaire en énergie électrique;
      - b) Utilisation des résidus agricoles et des déchets urbains aux fins de la production d'énergie.
4. Exécution du Programme d'action de Nairobi pour la mise en valeur et l'utilisation de sources d'énergie nouvelles et renouvelables :
  - a) Contrôle et exécution du Programme d'action de Nairobi et des activités des organes, organisations et organismes des Nations Unies dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables;
  - b) Recommandation de principes directeurs aux différents organes, organisations et organismes des Nations Unies concernant les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, sur la base du Programme d'action de Nairobi;

- c) Formulation et recommandation de plans et programmes orientés vers l'action afin d'exécuter le Programme d'action de Nairobi conformément aux priorités qui y sont définies;
  - d) Promotion de la mobilisation des ressources financières nécessaires à l'exécution du Programme d'action de Nairobi;
  - e) Coordination interorganisations pour l'exécution du Programme d'action de Nairobi.
- [5. Examen du projet de plan à moyen terme dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.]

#### Documentation

1. Rapport du Secrétaire général établi sur la base d'une étude approfondie des réalisations actuelles dans les Etats Membres concernant les thèmes retenus pour un examen approfondi à la cinquième session.
2. Rapport du Secrétaire général sur les activités du système des Nations Unies concernant les thèmes retenus pour un examen approfondi à la cinquième session.
3. Rapport du Secrétaire général sur :
  - a) Les progrès réalisés dans l'application des propositions qui figurent dans les conclusions et recommandations du Colloque d'experts de haut niveau sur les sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tenu à Castelgandolfo;
  - b) Les recommandations spécifiques relatives aux systèmes d'information dans le domaine des sources d'énergie nouvelles et renouvelables.
4. Rapport du Secrétaire général sur :
  - a) Les projets proposés par les entités appartenant au système des Nations Unies et leur état d'avancement;
  - b) Les progrès réalisés en ce qui concerne la mobilisation des ressources, y compris les réunions consultatives et la coordination interorganisations.

-----